
Rapport du Président**Proposition de prêt et don****République démocratique du Congo****Autonomisation par la valorisation de
l'entrepreneuriat agricole et rural sensible à la
nutrition, inclusif et résilient (AVENIR)**Numéro du projet: 2000003920

Cote du document: EB 2022/137/R.36/Rev.1

Point de l'ordre du jour: 16 iii) b)

Date: 28 décembre 2022

Distribution: Publique

Original: Français

POUR: APPROBATION**Mesures à prendre:** Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation telle qu'elle figure au paragraphe 64.

Questions techniques:**Sana F. K. Jatta**Directeur régional par intérim
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
courriel: s.jatta@ifad.org**Valantine Achancho**Directeur de pays
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
courriel: v.achancho@ifad.org

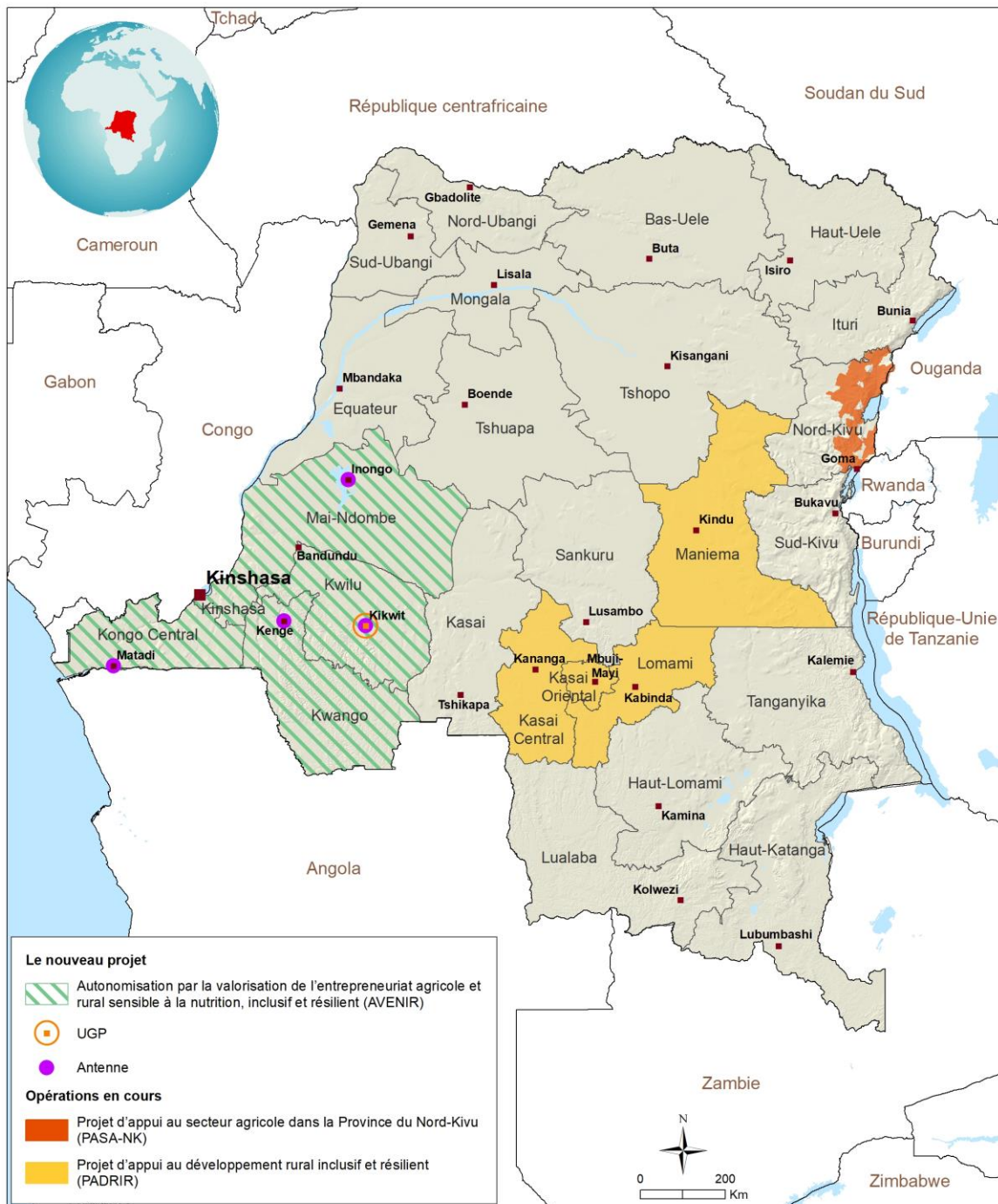
Table des matières

Carte de la zone du projet	ii
Résumé du financement	iii
I. Contexte	1
A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA	1
B. Enseignements à retenir	2
II. Description du projet	2
A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles	2
B. Composantes, résultats et activités	3
C. Théorie du changement	3
D. Alignement, appropriation et partenariats	4
E. Coût, avantages et financement	4
III. Gestion des risques	9
A. Risques et mesures d'atténuation	9
B. Catégorie environnementale et sociale	11
C. Classement au regard des risques climatique	11
D. Soutenabilité de la dette	11
IV. Exécution	11
A. Cadre organisationnel	11
B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication	12
C. Plans d'exécution	12
V. Instruments et pouvoirs juridiques	13
VI. Recommandation	13
Appendices	
I. Accord de financement négocié	
II. Cadre logique	
III. Matrice intégrée des risques du projet	

Équipe d'exécution du projet

Directeur régional:	Sana F. K. Jatta
Directeur de pays:	Valantine Achancho
Responsable technique:	Nadhem Mtimet
Responsable des finances:	Radu Damianov
Spécialiste climat et environnement:	Philip Audebert
Juriste:	Adriana Lucia Jauregui Zabalaga

Carte de la zone du projet.



Les appellations employées et la présentation des données n'expriment aucune position particulière du FIDA quant au tracé des frontières ou limites ni aux autorités concernées.

Carte établie par le FIDA | 30-06-2022

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur/bénéficiaire:	République démocratique du Congo
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture
Coût total du projet:	213,5 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	45,2 millions d'USD
Conditions du prêt du FIDA:	32,56 millions d'USD sous forme de prêt extrêmement concessionnel 8,14 millions d'USD sous forme de prêt particulièrement concessionnel 4,5 millions d'USD sous forme de prêt consenti à des conditions ordinaires, assorti d'un délai de remboursement d'une durée au choix de l'emprunteur de maximum 35 ans, y compris un différé d'amortissement au choix de l'emprunteur de maximum 10 ans, à un taux d'intérêt correspondant au taux de référence du FIDA majoré d'une marge variable
Cofinanceurs:	Agence française de développement (AFD) Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI) Institutions financières nationales (banques et institutions de microfinance)
Montant du cofinancement:	AFD: 50 millions d'EUR (équivalant approximativement à 53,5 millions d'USD) CAFI: 40,0 millions d'USD Institutions financières partenaires: 31,9 millions d'USD
Conditions du cofinancement:	AFD: 40 millions d'EUR sous forme de prêt souverain concessionnel et 10 millions d'EUR sous forme de don CAFI: 100% sous forme de don Institutions financières partenaires: prêt consenti à des taux négociés avec les bénéficiaires
Contribution de l'emprunteur/du bénéficiaire:	19,0 millions d'USD sous forme de contributions en nature et d'exonérations de taxes et impôts sur les biens et services
Contribution des bénéficiaires:	6,9 millions d'USD sous forme d'autofinancement et de contributions en nature
Déficit de financement:	17,1 millions d'USD
Montant du financement climatique apporté par le FIDA:	8,98 millions d'USD
Institution coopérante:	FIDA

I. Contexte

A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

Contexte national

1. La République démocratique du Congo figure parmi les pays en situation de fragilité du fait: i) de la faible capacité des services publics; ii) de la décentralisation récente qui n'a pas permis d'éviter une concentration accrue du pouvoir au niveau central; iii) de la dislocation des services socioéconomiques de base; iv) d'un secteur privé formel peu dynamique; v) d'une société civile peu organisée; vi) de la faiblesse de la gouvernance, de la lutte contre la corruption et du respect des droits humains; vii) du faible niveau d'investissement public.
2. En 2021, la population était estimée à 107 millions de personnes, dont environ 55% habitaient en milieu rural et 73% vivaient avec moins de 1,90 USD par jour, plaçant la République démocratique du Congo au troisième rang des pays les plus pauvres au monde.
3. L'agriculture ne fait pas l'objet d'investissements publics adéquats, l'économie étant dominée par l'exploitation minière et forestière. Les nombreux conflits qui ont touché la République démocratique du Congo pendant des décennies ont entraîné un déclin de l'économie. Les zones rurales sont très enclavées, ce qui rend les connexions vers les marchés urbains difficiles et coûteuses.
4. Le Plan national stratégique de développement pour 2019-2023 intègre la vision d'avenir de l'étude prospective de la République démocratique du Congo à l'horizon 2040, les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 de l'Union africaine.
5. Les plateformes nationales de la société civile comme la Confédération des producteurs agricoles du Congo, la Confédération paysanne du Congo et le Réseau national des associations des femmes rurales sont impliquées dans la promotion de l'agriculture familiale.

Aspects particuliers relatifs aux thématiques transversales prioritaires du FIDA

6. **Genre.** Les femmes, qui représentent 52% de la population, ont un accès limité aux moyens de production en zone rurale. Malgré leur charge de travail, elles participent peu aux instances de décision et sont souvent discriminées en matière d'accès à l'éducation.
7. **Les populations autochtones,** qui représentent environ 1% de la population totale et 20% des habitants de la province de Maï-Ndombé, vivent essentiellement de ressources forestières et sont fortement discriminées.
8. **Les personnes vivant avec un handicap** sont victimes de stigmatisation et de violence. En 2021, le Sénat a adopté une loi protégeant et promouvant les droits de ces personnes.
9. **Les jeunes** (15-35 ans) font partie des groupes les plus touchés par le chômage (19% de la population active) et sont extrêmement vulnérables à la radicalisation et à la migration économique vers les villes ou à l'étranger.
10. **Enjeux nutritionnels.** Près de 27,3 millions de personnes sont en proie à une insécurité alimentaire aiguë¹. Dans les zones rurales, 43% des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique et 8% de malnutrition sévère.
11. **Climat et environnement.** Le projet « Autonomisation par la valorisation d'un entrepreneuriat agricole et rural sensible à la nutrition, inclusif et résilient » (AVENIR) contribuera à remédier à la déforestation en collaboration avec les

¹ Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, 2021.

organisations des populations autochtones, et favorisera la réduction des émissions de gaz à effet de serre par l'introduction de cultures pérennes.

12. Conformément aux engagements en matière de transversalisation, le projet été validé comme:

- incluant un financement climatique;
- tenant compte des enjeux nutritionnels;
- axé sur les jeunes; incluant des activités relatives à la capacité d'adaptation.

Justification de l'intervention du FIDA

13. Compte tenu de la situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle du pays, le projet permettra de répondre à la forte demande de denrées des marchés urbains en évitant le recours aux importations de produits alimentaires². Il contribuera à rehausser durablement le niveau de production agricole des zones ciblées et à désenclaver ces zones. Le FIDA apportera son expérience en matière de soutien à l'agriculture paysanne, d'appui à l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes et d'accompagnement des systèmes de financement décentralisés.

B. Enseignements à retenir

14. Les projets antérieurs ont eu des effets positifs sur la productivité agricole, mais la commercialisation a été négligée, d'où l'absence d'impact significatif sur les revenus³. Les investissements réalisés au titre du présent projet viseront donc différents maillons en aval des filières agricoles.
15. Les faibles capacités constatées dans le cadre des projets antérieurs n'ont pas permis d'assurer un pilotage optimal. Les membres de l'équipe seront recrutés de manière compétitive et signeront avec l'unité de gestion du projet (UGP) des contrats axés sur la performance, conformément aux nouvelles directives du Gouvernement de la République démocratique du Congo.
16. Le projet permettra de valoriser les enseignements positifs tirés d'autres interventions, comme la démarche d'incubation adoptée dans le Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes au Cameroun, le système de financement à coûts partagés testé en Gambie, au Ghana, au Mali, au Nigéria et au Togo et l'approche territoriale intégrée appliquée au Niger.

II. Description du projet

A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles

17. **L'objectif global** du projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté rurale et à l'amélioration de la nutrition des populations rurales des provinces entourant Kinshasa. **Son objectif de développement** est de soutenir une transformation durable de l'agriculture familiale et une meilleure gestion des ressources naturelles afin de contribuer à l'atténuation des effets des changements climatiques, à l'amélioration des revenus et à la diversité alimentaire des ménages ruraux.
18. **Zone d'intervention.** Le projet sera mené dans les provinces du Kongo central, du Kwango, du Kwilu et de Maï-Ndombé et dans la périphérie agricole de Kinshasa. Les critères de sélection de ces bassins reposeront sur: i) le niveau de pauvreté et le taux de malnutrition; ii) l'existence de sites agricoles pouvant être exploités durablement; iii) le potentiel de l'entrepreneuriat rural.
19. **Groupes cibles.** Le projet ciblera directement 450 000 ménages, soit 2 millions de personnes, dont au moins 50% de femmes, 50% de jeunes, 5% de personnes

² Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Union européenne et Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, 2022. Profil des systèmes alimentaires – République démocratique du Congo.

³ Rapports d'achèvement du Programme d'appui aux pôles d'approvisionnement de Kinshasa en produits vivriers et maraîchers et du Programme intégré de réhabilitation de l'agriculture dans la province du Maniema.

vivant avec un handicap et 0,5% d'autochtones (dont au moins 20% de la province de Maï-Ndombé). Le projet ciblera les petits exploitants vulnérables qui ont peu voire qui n'ont pas accès au foncier ou qui sont vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

B. Composantes, résultats et activités

Composante 1. Agriculture familiale et entrepreneuriat agricole et rural durable

20. **Sous-composante 1.1. Planification et aménagement participatifs des territoires.** À partir de plans simplifiés d'aménagement du territoire, cette sous-composante prévoit: i) la sécurisation de 250 000 hectares de forêts communautaires; ii) le développement de l'agroforesterie et de la production durable de charbon à partir d'essences à croissance rapide; iii) l'établissement de plans de cogestion des pêches.
21. **Sous-composante 1.2. Amélioration de l'accès aux moyens de production et des pratiques agricoles durables.** Cette sous-composante comprend: i) la production de matériel génétique amélioré; ii) la mise en place de champs-écoles paysans; iii) le développement de la mécanisation agricole à petite échelle.
22. **Sous-composante 1.3. Amélioration de l'accès inclusif à des aliments nutritifs.** Cette sous-composante est axée sur: i) l'agriculture tenant compte de la nutrition et les pratiques alimentaires saines (jardins de case, foyers améliorés, postes d'eau autonomes); ii) la transformation et la commercialisation de produits agropastoraux (aliments à haute valeur nutritive pour les jeunes enfants); iii) l'alphabétisation fonctionnelle et la sensibilisation aux questions de genre et à la violence domestique.
23. **Sous-composante 1.4. Amélioration des capacités et de l'accès au financement rural.** Cette sous-composante comprend: i) des activités de formation ou d'incubation entrepreneuriale à l'intention de 3 000 personnes (jeunes et femmes); ii) le développement de produits financiers adaptés; iii) un système de financement à coûts partagés (40% sous forme de don, 10% sous forme d'autofinancement et 50% sous forme de prêt octroyé par les institutions financières).

Composante 2. Désenclavement et marchés territoriaux

24. **Sous-composante 2.1. Réhabilitation des infrastructures économiques.** Au titre de cette sous-composante, il est prévu de construire ou de remettre en état: i) sept marchés de demi-gros et 14 marchés de collecte; ii) 15 ports fluviaux; iii) 670 kilomètres de tronçons défectueux de pistes pour désenclaver les bassins de production.
25. **Sous-composante 2.2. Dispositifs de gestion et de maintenance des infrastructures économiques.** Cette sous-composante prévoit: i) la mise en place de 21 cadres de concertation interprofessionnelle intégrant un système d'information sur les marchés; ii) la création de comités locaux pour l'entretien des routes; iii) l'appui aux organisations de producteurs ayant des activités marchandes autour et au sein des marchés.

Composante 3. Coordination et gestion du projet, suivi-évaluation et gestion des savoirs.

26. Elle regroupe les activités de coordination et gestion du projet et les activités de suivi-évaluation, communication et gestion des savoirs.

C. Théorie du changement

27. La République démocratique du Congo est caractérisée par un contexte de fragilité lié: i) à plus de trois décennies de conflits armés assortis de déplacements de populations massifs; ii) au manque d'investissements publics dans le secteur agricole et les services sociaux de base; iii) à un niveau de corruption élevé;

iv) à une décentralisation peu opérationnelle; v) aux faibles capacités des équipes de projet, de la société civile et de l'administration.

28. Les systèmes de production agrosylvopastoraux ne répondent ni à la demande croissante des zones urbaines en produits agricoles ni aux besoins nutritionnels des populations rurales, et ce en raison: i) d'une faible productivité; ii) de l'absence d'investissements productifs tenant compte de l'environnement; iii) d'un accès limité aux intrants agricoles; iv) d'un accès au foncier peu inclusif; v) d'habitudes alimentaires inadéquates et du faible niveau d'éducation des femmes; vi) des difficultés d'accès au financement agricole; vii) de l'enclavement des zones de production.
29. Le projet financera: i) l'aménagement des agrosystèmes; ii) l'amélioration de la productivité de l'agriculture familiale; iii) la promotion de l'entrepreneuriat agricole et rural des femmes et des jeunes; iv) le désenclavement des bassins de production; v) le renforcement des capacités des acteurs; vi) l'application des politiques existantes visant à promouvoir l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes et la représentation des ruraux pauvres dans les instances de décision locales.

D. Alignement, appropriation et partenariats

30. **Cohérence avec les objectifs de développement durable.** Le projet contribuera à la réduction de la pauvreté (objectif de développement durable n° 1), à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages (objectif de développement durable n° 2), à la réduction de la déforestation (objectif de développement durable n° 15) et à l'augmentation des capacités d'adaptation des ménages ruraux aux effets négatifs des changements climatiques (objectif de développement durable n° 13), à l'émergence d'un environnement favorable à un entrepreneuriat rural inclusif (objectif de développement durable n° 5), le tout en vue de contribuer à la création d'emplois (objectif de développement durable n° 8).
31. **Appropriation nationale.** Le projet est conforme au Plan national stratégique de développement pour 2019-2023.
32. **Cohérence avec les politiques et priorités du FIDA.** Le projet est en phase avec: i) le Cadre stratégique du FIDA 2016-2025 ; (ii) le protocole d'entente entre l'Agence française de développement (AFD) et la République démocratique du Congo (2022-2025); ii) les axes stratégiques définis dans le cadre de la Douzième reconstitution des ressources du FIDA; iii) le programme d'options stratégiques pour le pays (2019-2024).
33. **Harmonisation et partenariats.** Les interventions seront complémentaires aux autres initiatives relatives à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le projet contribuera au deuxième axe du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2020-2024. Un protocole de collaboration sera signé avec l'AFD.

E. Coût, avantages et financement

34. Le déficit de financement de 17,1 millions d'USD pourra être financé dans le cadre de cycles ultérieurs du Système d'allocation fondé sur la performance ou dans celui du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (selon des conditions de financement à définir et sous réserve des procédures internes et de l'approbation ultérieure du Conseil d'administration) ou par un cofinancement à déterminer pendant l'exécution.
35. La composante 1 du projet, « Agriculture familiale et entrepreneuriat agricole et rural durable », relève partiellement de l'action climatique. Le montant total alloué par le FIDA au projet au titre du financement de l'action climatique est estimé à 8,98 millions d'USD.

Coût du projet

36. Le coût total du projet, y compris les dépenses liées aux imprévus, s'établit à 213,5 millions d'USD pour une période de sept ans. Les coûts de base s'élèvent à 202,9 millions d'USD. Les taxes correspondent à 18,3 millions d'USD (8,6%). Le coût des investissements et les coûts récurrents s'élèvent respectivement à 188,7 millions d'USD (93%) et à 14,2 millions d'USD (7%). Les montants pour imprévus physiques et financiers s'élèvent respectivement à 2,8 millions d'USD et à 7,8 millions d'USD.
37. Les coûts de base sont répartis comme suit: 115,2 millions d'USD (57%) au titre de la composante 1 (« Agriculture familiale et entrepreneuriat agricole et rural »); 72,0 millions d'USD (35%) au titre de la composante 2 (« Désenclavement et marchés territoriaux »); 15,7 millions d'USD (8%) au titre de la composante 3 (« Coordination et gestion du projet, suivi-évaluation et gestion des savoirs »).

Tableau 1
Coût du projet par composante et sous-composante et par source de financement
(en milliers d'USD)

Composante /sous composante	Prêt extrêmement concessionnel du FIDA		Prêt particulièrement concessionnel du FIDA		Prêt ordinaire du FIDA		Autres cofinanceurs						Bénéficiaires			Emprunteur/bénéficiaire			Déficit de financement		Total		
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	AFD		Secteur privé financier		CAFI		Contribu- tions monétaires	Contribu- tions en nature	%	Contribu- tions monétaires	Contribu- tions en nature	%	Montant	%	Montant	%	
							Montant	%	Montant	%	Montant	%											Montant
Composante 1. Agriculture familiale et entrepreneuriat agricole et rural																							
1.1. Planification et aménagement participatifs des territoires	2 409,5	11,9	556,0	2,7	370,7	1,8	-	-	-	-	15 185,8	74,9	-	-	-	-	-	1 742,5	8,6	-	-	20 264,5	9,5
1.2. Amélioration de l'accès aux moyens de production et des pratiques agricoles durables	4 262,9	26,7	1 318,2	8,2	1 054,5	6,6	-	-	-	-	8 168,3	51,1	421,6	82,2	3,1	-	-	675,9	4,2	-	-	15 983,5	7,5
1.3. Amélioration de l'accès inclusif à des aliments nutritifs	1 482,4	19,0	395,3	5,1	98,8	1,3	2 261,9	29,0	-	-	2 672,0	34,2	-	-	-	-	-	892,3	11,4	-	-	7 802,8	3,7
1.4. Amélioration des capacités et de l'accès au financement rural	10 026,2	13,8	3 132,7	4,3	1 698,0	2,3	7 718,2	10,7	31 875,0	44,0	11 173,9	15,4	6 375,0	-	5,9	-	-	421,6	0,6	-	-	72 420,5	33,9
Sous-total	18 181,0	15,6	5 402,2	4,6	3 222,0	2,8	9 980,1	8,6	31 875,0	27,4	37 200,0	31,9	6 796,6	82,2	3,2	-	-	3 732,3	3,2	-	-	116 471,4	54,5
Composante 2. Désenclavement et marchés territoriaux																							
2.1. Réhabilitation des infrastructures économiques	9 019,3	12,6	1 294,6	1,8	108,5	0,2	31 925,9	44,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12 870,7	18,0	16 311,3	22,8	71 530,3	33,5
2.2. Dispositifs de gestion et de maintenance des infrastructures économiques	586,3	6,3	351,8	3,8	703,5	7,6	5 672,2	61,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 229,5	13,3	703,5	7,6	9 246,8	4,3
Sous-total	9 605,6	11,9	1 646,4	2,0	812,0	1,0	37 598,0	46,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14 100,3	17,5	17 014,8	21,1	80 777,1	37,8
Composante 3. Coordination et gestion du projet, suivi-évaluation et gestion des savoirs																							
3.1. Coordination et gestion du projet	4 662,5	33,4	-	-	466,0	3,3	5 230,9	37,5	-	-	2 800,0	20,1	-	-	-	-	-	794,9	5,7	-	-	13 954,3	6,5
3.2. Suivi-évaluation, communication et gestion des connaissances	110,9	4,7	1 091,4	46,4	-	-	691,0	29,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	276,6	11,8	180,0	7,7	2 349,8	1,1
Sous-total	4 773,4	29,3	1 091,4	6,7	466,0	2,9	5 921,9	36,3	-	-	2 800,0	17,2	-	-	-	-	-	1 071,4	6,6	180,0	1,1	16 304,2	7,6
Total	32 560,0	15,2	8 140,0	3,8	4 500,0	2,1	53 500,0	25,1	31 875,0	14,9	40 000,0	18,7	6 796,6	82,2	3,2	-	-	18 904,0	8,9	17 194,8	8,1	213 552,7	100,0

Tableau 2
Coût du projet par catégorie de dépenses et par source de financement
(en milliers d'USD)

Catégorie de dépenses	Prêt extrêmement concessionnel du FIDA		Prêt particulièrement concessionnel du FIDA		Prêt ordinaire du FIDA		Autres cofinanciers						Bénéficiaires			Emprunteur/bénéficiaire			Déficit de financement		Total		
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	AFD		Secteur privé financier		CAFI		Contributions monétaires	Contributions en nature		Contributions monétaires	Contributions en nature		Montant	%	Montant	%	
							Montant	%	Montant	%	Montant	%		Montant	%		Montant	%					Montant
I. Dépenses d'investissement																							
1. Études	324,0	13,2	272,5	11,1	5,1	0,2	872,5	35,6	-	-	154,1	6,3	-	-	-	-	-	429,4	17,5	396,2	16,1	2 453,8	1,1
2. Travaux	7 562,0	11,5	1 174,8	1,8	103,3	0,2	28 351,7	43,0	-	-	2 349,0	3,6	-	-	-	-	-	11 528,7	17,5	14 809,0	22,5	65 878,5	30,8
3. Équipements et matériel	614,2	15,4	132,8	3,3	415,8	10,4	1 468,0	36,9	-	-	299,4	7,5	-	-	-	-	-	895,9	22,5	155,5	3,9	3 981,6	1,9
4. Biens, services et intrants	821,3	20,8	336,2	8,5	77,5	2,0	-	-	-	-	2 017,7	51,2	-	-	-	-	-	690,0	17,5	-	-	3 942,6	1,8
5. Assistance technique et formation	9 049,8	22,1	3 286,1	8,0	1 756,7	4,3	10 661,8	26,0	-	-	9 997,9	24,4	-	-	-	-	-	4 388,8	10,7	1 834,1	4,5	40 975,2	19,2
6. Fonds d'appui	9 371,7	11,5	2 937,5	3,6	2 141,7	2,6	6 479,0	7,9	31 875,0	39,0	21 392,1	26,2	6 796,6	82,2	8,4	-	-	574,0	0,7	-	-	81 649,8	38,2
Total des dépenses d'investissement	27 742,9	13,9	8 140,0	4,1	4 500,0	2,3	47 833,0	24,1	31 875,0	16,0	36 210,1	18,2	6 796,6	82,2	3,4	-	-	18 506,8	9,3	17 194,8	8,6	198 881,5	93,1
II. Dépenses ordinaires																							
1. Coûts de fonctionnement	642,2	25,9	-	-	-	-	882,2	35,5	-	-	561,2	22,6	-	-	-	-	-	397,2	16,0	-	-	2 482,8	1,2
2. Traitements, Salaires et indemnités	4 174,9	34,3	-	-	-	-	4 784,8	39,3	-	-	3 228,8	26,5	-	-	-	-	-	0,0	-	-	-	12 188,5	5,7
Total des dépenses ordinaires	4 817,1	32,8	-	-	-	-	5 667,0	38,6	-	-	3 789,9	25,8	-	-	-	-	-	397,2	2,7	-	-	14 671,3	6,9
Total	32 560,0	15,2	8 140,0	3,8	4 500,0	2,1	53 500,0	25,1	31 875,0	14,9	40 000,0	18,7	6 796,6	82,2	3,2	-	-	18 904,0	8,9	17 194,8	8,1	213 552,7	100,0

Tableau 3
Coût du projet par composante, par sous-composante et par année du projet
(en milliers d'USD)

<i>Composante et sous composante</i>	<i>Année 1</i>		<i>Année 2</i>		<i>Année 3</i>		<i>Année 4</i>		<i>Année 5</i>		<i>Année 6</i>		<i>Année 7</i>		<i>Année 8</i>		<i>Total</i>	
	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>		
Composante 1. Agriculture familiale et entrepreneuriat agricole et rural																		
1.1. Planification et aménagement participatifs des territoires	631,3	3,1	3 603,6	17,8	4 337,7	21,4	4 775,7	23,6	3 574,7	17,6	2 728,7	13,5	506,4	2,5	106,4	0,5	20 264,5	
1.2. Amélioration de l'accès aux moyens de production et des pratiques agricoles durables	596,8	3,7	2 866,9	17,9	3 825,8	23,9	3 589,2	22,5	2 722,7	17,0	1 588,4	9,9	723,0	4,5	70,7	0,4	15 983,5	
1.3. Amélioration de l'accès inclusif à des aliments nutritifs	255,0	3,3	1 479,4	19,0	1 998,9	25,6	1 535,1	19,7	1 615,1	20,7	611,7	7,8	235,6	3,0	72,2	0,9	7 802,8	
1.4. Amélioration des capacités et de l'accès au financement rural	201,7	0,3	1 988,9	2,7	14 030,4	19,4	16 551,2	22,9	20 731,7	28,6	15 131,7	20,9	3 714,2	5,1	70,7	0,1	72 420,5	
Sous-total	1 684,8	1,4	9 938,8	8,5	24 192,7	20,8	26 451,3	22,7	28 644,1	24,6	20 060,6	17,2	5 179,2	4,4	320,0	0,3	116 471,4	
Composante 2. Désenclavement et marchés territoriaux																		
2.1. Réhabilitation des infrastructures économiques	698,1	1,0	9 736,6	13,6	15 845,7	22,2	16 671,5	23,3	13 436,5	18,8	12 770,9	17,9	2 300,2	3,2	70,7	0,1	71 530,3	
2.2. Dispositifs de gestion et de maintenance des infrastructures économiques	-	0,0	2 514,4	27,2	1 365,7	14,8	1 341,7	14,5	1 341,7	14,5	1 341,7	14,5	1 341,7	14,5	-	0,0	9 246,8	
Sous-total	698,1	0,9	12 251,0	15,2	17 211,4	21,3	18 013,2	22,3	14 778,2	18,3	14 112,6	17,5	3 641,9	4,5	70,7	0,1	80 777,1	
Composante 3. Coordination et gestion du projet, suivi-évaluation et gestion des savoirs																		
3.1. Coordination et gestion du projet	2 951,8	21,2	1 644,1	11,8	1 659,2	11,9	1 709,1	12,2	1 715,2	12,3	1 683,4	12,1	1 702,3	12,2	889,1	6,4	13 954,3	
3.2. Suivi-évaluation, communication et gestion des savoirs	241,1	10,3	274,0	11,7	305,2	13,0	422,0	18,0	365,1	15,5	269,3	11,5	407,8	17,4	65,5	2,8	2 349,8	
Sous-total	3 192,9	19,6	1 918,1	11,8	1 964,4	12,0	2 131,1	13,1	2 080,3	12,8	1 952,7	12,0	2 110,1	12,9	954,6	5,9	16 304,2	
Total	5 575,8	2,6	24 107,9	11,3	43 368,5	20,3	46 595,6	21,8	45 502,7	21,3	36 125,9	16,9	10 931,2	5,1	1 345,3	0,6	213 552,7	

Stratégie et plan de financement et de cofinancement

38. Le projet sera financé par: i) le FIDA, à hauteur de 45,2 millions d'USD, dont 40,7 millions d'USD sous forme de prêt (80% à des conditions extrêmement concessionnelles et 20% à des conditions particulièrement concessionnelles) et 4,5 millions d'USD au titre du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées; ii) l'AFD, pour un montant de 50 millions d'EUR, dont 80% sous forme de prêt souverain concessionnel et 20% sous forme de don, décaissables au cours des cinq premières années du projet; iii) le Gouvernement de la République démocratique du Congo, à hauteur de 19,0 millions d'USD sous forme de contribution en nature (exonérations de taxes sur les biens et services du projet et mise à disposition de terrains); iv) les bénéficiaires, pour un montant de 38,8 millions d'USD, dont 31,9 millions d'USD sous forme de prêts auprès des institutions financières partenaires et 6,9 millions d'USD sous forme d'autofinancement et d'autres contributions en nature; v) l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI), à hauteur de 40,0 millions d'USD sous forme de don, mobilisés grâce à un appel à propositions auquel le Gouvernement a répondu dans le cadre de ce projet; vi) un déficit de financement de 17,1 millions d'USD. L'équipe de projet mobilisera les instruments pour un démarrage rapide de l'exécution des projets (FIPS), pour un montant de 1,5 million d'USD.

Décaissement

39. Les ressources du FIDA seront transférées sur un compte désigné en dollar des États-Unis, puis sur des comptes opérationnels en dollar des États-Unis ouverts au niveau de l'UGP et des antennes provinciales. Des conventions seront signées entre l'UGP et les prestataires de services. Les flux de fonds destinés aux institutions financières partenaires seront régis par des accords de financement subsidiaires signés par le Ministère des finances et préalablement approuvés par le FIDA.
40. Le décaissement des ressources financières se fera conformément au Manuel du FIDA sur le décaissement des prêts, dès l'entrée en vigueur de l'accord de financement et lorsque les conditions pour le premier décaissement auront été remplies.

Résumé des avantages et analyse économique

41. L'analyse financière démontre la rentabilité de toutes les activités. La valeur actuelle nette, au coût d'opportunité du capital de 6%, s'élève à 127,8 millions d'USD. Le taux de rentabilité économique interne est de 21,9%. Ce résultat est jugé satisfaisant.

Stratégie de retrait et durabilité

42. Le projet garantira la durabilité des résultats par: i) le renforcement des capacités des jeunes; ii) l'appropriation des infrastructures par les populations et la mise en place de dispositifs de gestion dans le cadre de partenariats public-privé locaux; iii) des partenariats commerciaux impliquant les institutions financières; iv) la prise en compte des coûts de maintenance dans la planification budgétaire des autorités concernées; v) la participation permanente des plateformes d'organisations de producteurs et des réseaux de femmes et de jeunes entrepreneurs dans les espaces nationaux de concertation sur les politiques.

III. Gestion des risques

A. Risques et mesures d'atténuation

43. Les principaux risques et les mesures d'atténuation correspondantes du projet sont présentés dans la matrice intégrée des risques du projet (appendice III). L'UGP établira un registre des risques qui sera mis à jour régulièrement pour éclairer la prise de décisions.

Tableau 4
Synthèse des risques et mesures d'atténuation

<i>Aspect du risque</i>	<i>Mesures d'atténuation</i>	<i>Niveau de risque inhérent</i>	<i>Évaluation du risque résiduel</i>
Contexte national Retard dans la ratification de l'accord de financement Faible gouvernance	Suivi de la ratification par l'équipe de pays du FIDA et le groupe de travail interministériel Application de la politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations	Moyen	Moyen
Stratégies et politiques sectorielles Manque de données ou de relais chargés de l'exécution	Études spécifiques sur les organisations paysannes et l'entrepreneuriat Application des politiques relatives au monde rural (foncier, entrepreneuriat et nutrition)	Moyen	Faible
Contexte environnemental et climatique Pollution et mauvaises pratiques de gestion des sols et de l'eau dues à l'intensification de l'agriculture	Établissement d'un plan de gestion environnementale et sociale	Élevé	Substantiel
Portée du projet Absence d'engagement à développer les entreprises et manque d'intérêt et d'engagement du secteur financier à l'égard du secteur agricole	Ingénierie sociale pour l'intégration économique des jeunes et des femmes Implication des banques privées dès la conception du projet et mise au point de produits financiers adaptés	Moyen	Moyen
Capacités institutionnelles d'exécution et viabilité Retards dans l'exécution dus à des compétences limitées	Évaluations spécifiques portant sur les partenaires potentiels Recours aux instruments FIPS	Substantiel	Moyen
Gestion financière Risque associé au pays élevé et faiblesses des institutions gouvernementales Localisation de l'UGP et des antennes dans des régions éloignées caractérisées par un accès réduit à des services bancaires compétitifs, ce qui peut nécessiter un niveau important de transactions en espèces et accroître le risque de fraudes ou d'erreurs Contributions en nature importantes. Les travaux de construction, compte tenu de leur valeur et de leur étendue, présentent un risque élevé	Exécution du projet par une UGP autonome Le manuel d'exécution du projet détaille: les limites fixées pour les avances en espèces, les contributions en nature, la comptabilisation des travaux, les conventions signées avec les partenaires d'exécution et le système de contrôle interne.	Élevé	Substantiel
Passation des marchés Défaut de conformité des composantes du pilier II, point IB-3 du rapport d'évaluation du système de passation des marchés publics en République démocratique du Congo selon la méthodologie de l'Organisation de coopération et de développement économiques (2012), malgré la mise en place d'un Comité de règlement des différends au niveau de l'Autorité de régulation des marchés publics Niveau de corruption élevé	Respect des réglementations nationales dans tous les recours relatifs aux procédures de passation des marchés et dans la publication des résultats Mise en service de l'Agence de prévention et de lutte contre la corruption par l'ordonnance n° 20/013 bis du 17 mars 2020 Respect des dispositions antifraude et anticorruption au niveau du projet	Substantiel	Moyen
Impact environnemental, social et climatique Destruction de l'habitat, de la faune et de la flore endémiques par une déforestation accrue Exclusion des populations autochtones et des personnes handicapées du soutien à l'entrepreneuriat	Développement de l'agroforesterie, gestion communautaire des forêts et adoption d'une approche inclusive tenant compte des populations autochtones et des personnes vivant avec un handicap.	Substantiel	Moyen
Parties prenantes Défaut de considération de certaines catégories défavorisées et plus vulnérables	Implication de toutes les parties prenantes économiques et sociales	Moyen	Faible
Risque global		Substantiel	Moyen

B. Catégorie environnementale et sociale

44. L'équipe de projet prendra les mesures nécessaires pour s'assurer que les activités ont un impact positif sur l'environnement et le bien-être des populations, et encouragera le développement de mécanismes d'incitation à l'adoption de pratiques agricoles durables. La construction ou la remise en état d'infrastructures se feront dans le respect des réglementations environnementales nationales ou de la politique environnementale et sociale du FIDA.
45. Aucune infrastructure n'est prévue dans le territoire d'Inongo, situé sur un site Ramsar. Toutes les études liées aux exigences du cadre environnemental et social du FIDA ont été réalisées. Le projet ne devrait pas avoir d'impacts environnementaux et sociaux négatifs majeurs⁴. Néanmoins, **le risque est jugé substantiel.**

C. Classement au regard des risques climatiques

46. Les risques climatiques associés au projet seront rigoureusement pris en compte, en raison de l'exposition du secteur agricole à la hausse des températures et aux changements dans les régimes pluviométriques susceptibles d'exacerber l'insécurité alimentaire et énergétique et la pauvreté.
47. Le projet contribuera à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, par l'accumulation de stocks de carbone dans les sols et l'augmentation de la biomasse. Le bilan carbone total du projet s'élève à - 8 218 879 tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone. **Le risque climatique est jugé substantiel.**

D. Soutenabilité de la dette

48. Selon le Cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu, la capacité d'endettement de la République démocratique du Congo reste faible. Le pays est exposé à un risque modéré de surendettement externe et global et dispose d'une marge de manœuvre importante pour absorber les chocs. La faible mobilisation des recettes demeure un facteur déterminant du risque modéré de surendettement du pays, compte tenu du faible niveau de la dette extérieure. Les seuils de la dette extérieure sont franchis dans le cadre des tests de résistance, soulignant la vulnérabilité du pays aux chocs extérieurs, surtout en cas de choc négatif sur les exportations. Dans le contexte d'une forte dépendance aux exportations et de la volatilité des prix des matières premières, des politiques d'emprunt prudentes privilégiant des prêts concessionnels et le renforcement des politiques de gestion de la dette restent essentiels pour garantir la viabilité de la dette.

IV. Exécution

A. Cadre organisationnel

Gestion et coordination du projet

49. Le projet AVENIR sera mené sous la tutelle administrative du Ministère de l'agriculture. L'orientation stratégique sera assurée par un Comité national de pilotage composé de représentants des différents ministères et des organisations de producteurs. Le comité examinera les progrès globaux et validera les plans de travail et budgets annuels.
50. La maîtrise d'ouvrage sera déléguée à une UGP qui relèvera du Ministère de l'agriculture et qui disposera d'une autonomie de gestion administrative et financière. Le siège de l'UGP sera établi à Kikwit, et ses quatre antennes seront situées dans chaque zone d'intervention.

Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

51. **Gestion financière.** Les fonds du projet seront gérés selon les procédures en

⁴ Institut de la francophonie pour le développement durable. Cadre juridique de l'évaluation environnementale et sociale. Voir https://www.moged.ifdd.francophonie.org/index.php/fr/content_page/item/1127-cadre-juridique-de-l-evaluation-environnementale-et-sociale-18.

vigueur en République démocratique du Congo et au FIDA, qui seront détaillées dans la lettre à l'emprunteur et dans le manuel d'exécution du projet.

52. **Un auditeur externe** indépendant et qualifié du secteur privé sera recruté par le ministère de tutelle pour effectuer l'audit externe des états financiers annuels de l'UGP, conformément aux normes admises par le FIDA et l'AFD.
53. **Passation des marchés.** Les travaux, les biens et les services de consultants requis seront fournis conformément au code de passation des marchés en vigueur en République démocratique du Congo, pourvu que ces dispositions soient compatibles avec celles du FIDA. Pour les montants soumis aux procédures de passation des marchés publics, les dispositions relatives aux appels d'offres s'appliquent.
54. **Gouvernance.** L'équipe de projet appliquera les principes de bonne gouvernance et de transparence dans le cadre: i) de la gestion des activités menées auprès des entreprises promues en milieu rural; ii) d'un dispositif de suivi du respect par les entreprises et les organisations paysannes de leur statut et règlement intérieur; iii) du respect des procédures de gestion financière et de passation des marchés.
55. **Participation et retours d'information des groupes cibles et mécanisme de réponse aux doléances.** La participation et les retours d'information des groupes cibles seront sollicités dans le cadre de toutes les activités du projet incluant les organisations paysannes, la société civile et les entreprises rurales partenaires ou consultées pendant la phase de préparation du projet. Conformément aux procédures du FIDA, l'équipe de projet mettra en place un mécanisme de réception et de règlement des plaintes permettant aux intéressés d'obtenir une réponse équitable en temps opportun.

B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

56. **Planification.** L'équipe de projet utilisera le cadre logique et le cadre de mesure des résultats comme outils de planification et de suivi. Les activités seront planifiées, budgétisées et mises en œuvre sur la base du plan de travail et budget annuel, conformément aux normes du FIDA.
57. **Suivi-évaluation.** Un système de suivi-évaluation sera mis en place conformément aux exigences du FIDA et du Gouvernement de la République démocratique du Congo afin de mesurer les résultats obtenus.
58. **Gestion des connaissances et communication.** L'équipe de projet mettra au point une stratégie de communication et de gestion des connaissances assortie d'un plan d'action, conformément au dispositif en cours d'élaboration dans le cadre du programme de pays du FIDA en République démocratique du Congo.
59. **Innovations et reproduction à plus grande échelle.** Le projet permettra de démontrer le potentiel de reproduction à plus grande échelle: i) de la transformation de l'agriculture familiale tirée par les marchés pour réduire la pauvreté en milieu rural; ii) des dispositifs d'incubation entrepreneuriale et des partenariats inclusifs tripartites entre les petits producteurs, les acheteurs et le secteur financier pour stabiliser les revenus des producteurs; iii) de l'approche de gestion environnementale participative pour promouvoir l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets.

C. Plans d'exécution

Plans de préparation à l'exécution et de démarrage

60. Les instruments FIPS permettront d'assurer un démarrage rapide de l'exécution du projet. Des missions annuelles de supervision et d'appui technique seront réalisées directement par le FIDA et l'AFD, conjointement avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo. Un examen à mi-parcours sera effectué

conjointement par le FIDA, l'AFD et le Gouvernement à la fin de la troisième année d'exécution. Une mission à l'achèvement assortie d'un atelier de clôture sera organisée au premier semestre de la septième année.

V. Instruments et pouvoirs juridiques

61. Un accord de financement entre la République démocratique du Congo et le FIDA est l'instrument juridique régissant l'octroi du financement proposé à l'emprunteur/bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié figure à l'appendice I.
62. La République démocratique du Congo est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
63. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA, et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VI. Recommandation

64. Je recommande au Conseil d'administration d'approuver le financement proposé par la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République démocratique du Congo un prêt à des conditions extrêmement concessionnelles d'un montant de trente-deux millions cinq cent soixante mille dollars des États-Unis (32 560 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République démocratique du Congo un prêt à des conditions particulièrement concessionnelles d'un montant de huit millions cent quarante mille dollars des États-Unis (8 140 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République démocratique du Congo un prêt à des conditions ordinaires d'un montant de quatre millions cinq cent mille dollars des États-Unis (4 500 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Alvaro Lario

Accord de financement négocié

Autonomisation par la valorisation de l'entrepreneuriat agricole et rural sensible à la nutrition, inclusif et résilient (AVENIR)

(Négociations conclues le 22 novembre 2022)

Prêt No.: _____

Nom du Projet: Autonomisation par la valorisation de l'entrepreneuriat agricole et rural sensible à la nutrition, inclusif et résilient (AVENIR) (« le Projet »)

La République démocratique du Congo (l'« Emprunteur »).

et

Le Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »)

(désignés individuellement par une « Partie » et collectivement par les « Parties »)

ATTENDU QUE l'Emprunteur a sollicité du Fonds un prêt pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord;

ATTENDU QUE le Projet sera cofinancé par l'Agence française de développement (« AFD »), l'Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale (« CAFI ») et les Institutions financières nationales (« Banques et Institutions de microfinance ») pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord. L'Emprunteur a sollicité et entend obtenir de l'AFD une subvention et un Prêt pour contribuer au financement du Projet aux conditions et modalités qui seront indiquées dans un accord entre l'Emprunteur et l'AFD. L'Emprunteur a sollicité et entend obtenir de la CAFI un Don pour contribuer au financement du Projet aux conditions et modalités qui seront indiquées dans un accord entre l'Emprunteur et la CAFI;

Considérant que le Fonds a accepté de financer le Projet;

Par conséquent, les Parties conviennent de ce qui suit:

Section A

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2020 et toutes éventuelles modifications postérieures (« les Conditions générales ») sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde à l’Emprunteur trois modalités des Prêts: un Prêt extrêmement concessionnel, un Prêt particulièrement concessionnel et un Prêt ordinaire (le « Prêt » ou le « Financement »), que l’Emprunteur utilise aux fins de l’exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

Section B

1. Le montant du Financement est de quarante-cinq millions deux cent mille dollars des États-Unis (USD 45 200 000) dont un prêt de trente-deux millions cinq cent soixante mille dollars des États-Unis (USD 32 560 000) à des conditions extrêmement concessionnelles (PCEC), un prêt de huit millions cent quarante mille dollars des États-Unis (USD 8 140 000) à des conditions particulièrement concessionnelles (PCPC) et un prêt de quatre millions cinq cent mille dollars des États-Unis (USD 4 500 000) à des conditions ordinaires du Mécanisme d’accès aux ressources empruntées (MARE).

2. Le prêt accordé à des conditions extrêmement concessionnelles (« Prêt PCEC ») ne porte aucun intérêt, mais porte une commission de service déterminée par le FIDA à la date d’approbation du prêt par le Conseil d’administration du Fonds et sera payable semestriellement au titre du service du prêt. L’emprunt aura une échéance de cinquante (50) ans, y compris un différé d’amortissement de dix (10) ans à compter de la date d’approbation de l’emprunt par le Conseil d’administration du Fonds. Le principal de l’emprunt sera remboursé à raison de deux pour cent et demi (2,5%) du principal total par an pour les années onze (11) à cinquante (50).

3. Le prêt accordé à des conditions particulièrement concessionnelles (« Prêt PCPC ») ne porte aucun intérêt, mais porte une commission de service déterminée par le FIDA à la date d’approbation du prêt par le Conseil d’administration du Fonds et sera payable semestriellement au titre du service du prêt. L’emprunt aura une échéance de quarante (40) ans, y compris un différé d’amortissement de dix (10) ans à compter de la date d’approbation de l’emprunt par le Conseil d’administration du Fonds. Le principal de l’emprunt sera remboursé à raison de deux pour cent (2%) du principal total par an pour les années onze (11) à vingt (20) et quatre pour cent (4%) du principal total par an pour les années vingt-et-un (21) à quarante (40).

4. Le prêt accordé à des conditions ordinaires (« Prêt MARE ») est assorti d’un taux d’intérêt sur le montant de l’encours en principal égal au taux d’intérêt de référence du FIDA, y compris une marge variable, payable semestriellement dans la monnaie de paiement du service du prêt, et assorti d’un délai de remboursement de trente-trois (33) ans, y compris un différé d’amortissement de six (6) ans, à compter de la date à laquelle le Fonds a déterminé que toutes les conditions préalables au retrait ont été remplies.

5. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est le dollar des États-Unis (USD).

6. L’exercice financier débute le 01 janvier.

7. Le remboursement du principal et le paiement des intérêts et de la commission de service des prêts sont exigibles le 15 janvier et le 15 juillet.

8. L’Emprunteur ouvrira un compte désigné en dollars des États-Unis (USD) dans une banque commerciale réputée, afin de recevoir le Financement, pour l’utilisation exclusive du Projet, pour recevoir les fonds du Prêt PCEC, Prêt PCPC et Prêt MARE. L’Emprunteur doit informer le Fonds des personnes autorisés à exploiter le compte désigné.

9. Il y aura un compte d'opération en dollars des États-Unis (USD) ouvert au niveau de l'Unité de gestion du Projet (« UGP ») et dans chacune des antennes provinciales dans une banque commerciale agréée par le Ministère des finances pour recevoir les fonds du compte désigné.

10. L'Emprunteur fournira une contrepartie aux fins du Projet sous forme d'exonérations de taxes sur les biens et services du Projet et de contribution en nature (mise à disposition de terrains, bâtiments et autres) pour un montant équivalent de dix-neuf millions de dollars des États-Unis (USD 19 000 000).

Section C

1. L'Agent principal du Projet est le Ministère de l'agriculture.

2. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 b) et c) des Conditions générales. Toutefois, les Parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.

3. La date d'achèvement du Projet est fixée au septième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord et la date de clôture du Financement sera six (6) mois plus tard, ou toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur. La date de clôture du Financement sera fixée conformément aux Conditions générales.

4. L'acquisition de biens, travaux et services financés par le Financement est effectuée conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur en matière de passation des marchés, dans la mesure où elles sont conformes aux directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA.

Section D

1. Le Fonds administrera le Financement et supervisera le Projet.

Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension du présent accord:

- a) Le manuel de mise en œuvre et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec l'Emprunteur, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet.
- b) Dans le cas où l'Emprunteur n'a pas demandé de décaissement du Financement pendant une période d'au moins 12 mois sans justification.
- c) L'accord de financement entre l'Emprunteur et l'AFD n'est pas entré pleinement en vigueur dans les 180 jours suivant la date d'entrée en vigueur du présent accord, et l'Emprunteur ne dispose pas de fonds de substitution.
- d) Le droit de l'Emprunteur de retirer le montant du prêt de l'AFD a été suspendu, annulé ou résilié, en tout ou en partie, ou le prêt de l'AFD est devenu exigible et payable avant l'échéance convenue de celui-ci; ou tout événement est survenu qui, avec le passage du temps, pourrait entraîner l'une ou l'autre de ces situations.

- e) Un ou/des Personnel clé du Projet tel(s) que décrit(s) dans le paragraphe 11, Section I, de l'Annexe 3 du présent accord a/ont été nommé(s), transféré(s) ou démis de ses/leurs fonctions sans l'accord préalable du FIDA.
 - f) Un ou/les accord(s) de partenariat négociés entre l'Emprunteur, représenté par l'UGP et validés par le FIDA, a/ont été dénoncé(s) sans l'accord de toutes les Parties à/aux (l')accord(s).
2. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles préalables aux décaissements:
- a) La non-objection du FIDA à l'égard du manuel de mise en œuvre du Projet et du manuel des procédures administratives, financières et comptables et de la passation des marchés approuvé par le Comité de pilotage;
 - b) La non-objection du FIDA sur le plan de travail et budget des 18 premiers mois approuvé par le Comité de pilotage;
 - c) Le Personnel clé du Projet a été recruté par voie compétitive et a reçu la non-objection du FIDA conformément au paragraphe 12, Section II, de l'Annexe 3 du présent accord.
 - d) Le compte désigné et les comptes d'opérations ont été ouverts et le personnel habilité à les mobiliser a été officiellement désigné.
 - e) Un logiciel comptable a été acheté, installé et paramétré pour les besoins du Projet.
 - f) Le Comité de pilotage du Projet a officiellement été créé par le Ministère de l'agriculture et sa composition est conforme aux orientations du document de conception du Projet.
3. Cet accord est soumis à la ratification par le Parlement de l'Emprunteur.
4. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur:

Ministère des finances de la République démocratique du Congo
Boulevard du 30 juin
Kinshasa-Gombe

Pour le Fonds:

Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

Le cas échéant, les Parties acceptent la validité de toute signature électronique qualifiée utilisée pour la signature du présent accord et reconnaissent cette dernière comme équivalente à une signature manuscrite.

Le présent accord a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Nicolas Kazadi Kadima – Nzuji
Ministre des finances

Date: _____

FONDS INTERNATIONAL DE
DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Alvaro Lario Hervas
Président

Date: _____

Annexe 1

Description du Projet et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. *Population cible.* Le Projet ciblera directement 450 000 ménages, soit 2 millions de personnes dont au moins 50% de femmes, 50% de jeunes, 5% de personnes en situation de handicap (PSH) et 0,5% de Peuples autochtones (PA) (dont au moins 20% des bénéficiaires de la province de Maï-Ndombé). Le Projet ciblera les petits exploitants vulnérables qui ont peu ou pas d'accès au foncier ou qui sont vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.
2. *Zone d'intervention du Projet.* Le Projet interviendra dans les provinces du Kongo Central, Kwango, Kwilu, Maï-Ndombé et la périphérie agricole de Kinshasa. Les critères de sélection de ces bassins porteront sur: i) le niveau de pauvreté et le taux de malnutrition; ii) l'existence de sites agricoles pouvant être exploités durablement; iii) un potentiel d'entrepreneuriat rural.
3. *Finalité.* La finalité du Projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté rurale et à l'amélioration de la nutrition des populations rurales des provinces entourant Kinshasa.
4. *Objectifs.* L'objectif de développement est de soutenir la transformation durable de l'agriculture familiale, et une meilleure gestion des ressources naturelles contribuant à l'atténuation du changement climatique, l'amélioration des revenus et la diversité alimentaire des ménages ruraux.
5. *Composantes.* Le Projet contient les composants ci-après:

Composante 1: Agriculture familiale et entrepreneuriat agricole et rural durable

Sous-composante 1.1. Planification participative et territoriale: A partir de plans simplifiés d'aménagement du territoire (PSAT): i) sécurisation de 250 000 ha de forêts communautaires; ii) agroforesterie et production durable de charbon avec des essences à croissance rapide; et iii) plans de cogestion des pêches.

Sous-composante 1.2. Amélioration de l'accès aux moyens de production et des pratiques agricoles durables: i) production de matériel génétique amélioré; ii) mise en place de champs écoles paysans (CEP); et iii) développement de la petite mécanisation agricole.

Sous-composante 1.3. Amélioration de l'accès inclusif aux aliments nutritifs: i) agriculture sensible à la nutrition et pratiques alimentaires saines (jardins de case, foyers améliorés, postes d'eau autonomes); ii) transformation et commercialisation de produits agro-pastoraux (aliments à haute valeur nutritive pour les jeunes enfants); et iii) alphabétisation fonctionnelle et sensibilisation aux aspects de genre et violence domestique.

Sous-composante 1.4. Amélioration des capacités et de l'accès au financement rural: i) formation/incubation entrepreneuriale de 3 000 jeunes et femmes; ii) développement de produits financiers adaptés; et iii) financement à cout partagés (40% en subvention, 10% en autofinancement et 50% en prêt octroyé par les institutions financières).

Composante 2: Désenclavement et marchés territoriaux

Sous-composante 2.1. Réhabilitation des infrastructures économiques:

i) 7 marchés de demi-gros et 14 marchés de collecte; ii) 15 ports fluviaux; et iii) 670 km de tronçons défectueux de pistes désenclavant les bassins de production.

Sous-composante 2.2. Dispositif de gestion et de maintenance des infrastructures économiques:

i) mise en place de 21 cadres de concertation interprofessionnelle intégrant un système d'information des marchés; ii) mise en place de comités locaux d'entretien des routes; et iii) appui aux organisations de producteurs ayant des activités marchandes autour et au sein des marchés.

II. Dispositions relatives à l'exécution

6. *L'Agent principal du Projet.* Le Ministère de l'agriculture est l'Agent principal du Projet.

7. *Comité de surveillance du Projet.* Le pilotage stratégique et la supervision du Projet seront assurées par un Comité national de pilotage (CNP). Le CNP sera présidé par le Ministère de l'agriculture et comprendra les Ministères en charge de l'agriculture, du développement rural, du plan, des petites et moyenne entreprises, du genre, des jeunes, de l'environnement, des finances, de l'élevage et de la pêche, ainsi que les parties prenantes clés de la mise en œuvre d'AVENIR notamment un représentant des autorités provinciales et les partenaires économiques et sociaux (organisations paysannes, secteur privé, etc.). Le CNP se réunira deux fois par an et sera chargé de l'examen et de la validation: i) du Programme de travail et budget annuel (PTBA), ii) des orientations stratégiques en regard des priorités politiques nationales et iii) d'un dialogue citoyen inclusif aux niveaux national et local. Le CNP sera formellement constitué par arrêté du Ministre de l'agriculture.

8. *Unité de gestion du Projet.* La Maîtrise d'ouvrage sera déléguée à une Unité de gestion du Projet (UGP) qui relèvera du Ministère de l'agriculture et qui disposera d'une autonomie de gestion administrative et financière en étant responsable devant le Ministère des finances de l'utilisation des fonds. Le siège de l'UGP sera établi à Kikwit (province de Kwilu) avec trois antennes situées dans les autres provinces d'interventions (Kimpese au Kongo Central, Kenge au Kwango et Inongo au Mai-Ndombé).

9. *Partenariats stratégiques.* L'exécution du Projet reposera sur un dispositif d'appui à la mise en œuvre comprenant: i) la collaboration institutionnelle avec les services techniques de l'état (STE); ii) le partenariat stratégique avec les autres Programmes; iii) les prestations axées sur la performance avec des opérateurs d'appui technique et des ONG; iv) les conventions avec les organisations paysannes, les institutions de recherche, les organisations spécialisées du système des nations unies et les structures privées.

10. *Suivi et évaluation.* Un Système de suivi et évaluation (SSE) sera mis en place conformément aux exigences du FIDA et de l'Emprunteur qui permettra de mesurer les résultats atteints.

11. *Gestion des connaissances.* Le Projet développera une stratégie de communication et de gestion des savoirs assorti d'un plan d'action en alignement avec le dispositif en cours d'élaboration dans le cadre du programme pays du FIDA en RDC.

12. *Manuel de mise en œuvre de Projet.* Au démarrage du Projet, un cabinet spécialisé ayant une expérience internationale sera recruté pour accompagner le Projet dans l'élaboration du Manuel de suivi-évaluation du Projet et le logiciel de gestion du système de suivi-évaluation.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit des Prêts.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le paiement des Prêts ainsi que le montant des Prêts affectés à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégorie	Montant alloué au titre du Prêt à des conditions extrêmement concessionnelles (exprimé en USD)	Montant alloué au titre du Prêt à des conditions particulièrement concessionnelles (exprimé en USD)	Montant alloué au titre du Prêt (MARE) à des conditions ordinaires (exprimé en USD)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Travaux	6 805 000	1 057 000	92 000	100% HT
II. Équipements et matériels	552 000	119 000	374 000	100% HT
III. Biens, services et intrants	9 174 000	3 505 000	1 654 000	100% HT
IV. Fonds d'appui	8 434 000	2 643 000	1 927 000	100% HT
V. Coûts de fonctionnement	4 335 000	-	-	100% HT
Non alloué	3 260 000	816 000	453 000	
TOTAL	32 560 000	8 140 000	4 500 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

- i) Les dépenses relatives à la catégorie II - Équipements et matériels, comprennent également les dépenses liées aux achats des véhicules.
- ii) Les dépenses relatives à la catégorie III - Biens, services et intrants, comprennent également les dépenses liées aux Services, Etudes, Assistance technique internationale et nationale, Formation, Ateliers et Séminaires.
- iii) Les dépenses relatives à la catégorie V - Coûts de fonctionnement, comprennent également les dépenses liées aux Salaires et Indemnités.

Frais de démarrage. En vue d'un démarrage rapide de la mise en œuvre du Projet, l'Emprunteur a sollicité du Fonds une Facilité de préfinancement de Projet (FPP) dans le cadre des Procédures accélérées de démarrage des projets (FIPS selon son acronyme anglais) d'un montant d'un million cinq cent mille dollars des États-Unis (USD 1 500 000).

Un auditeur externe indépendant réputé et qualifié du secteur privé sera recruté par le Projet pour effectuer l'audit externe des états financiers annuels de l'UGP et selon les normes admises par le FIDA et l'AFD.

Annexe 3

Clauses particulières

I. Dispositions générales

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte du Prêt du Fonds si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur du présent accord, le Projet achètera et installera un logiciel de comptabilité personnalisé, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.

2. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur du présent accord, le Projet conclura un protocole d'accord avec les partenaires de mise en œuvre qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière, comptabilité et rapport.

3. *Planification, suivi et évaluation.* L'Emprunteur veillera à ce qu'un système de Planification, de suivi et d'évaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent accord.

4. *Genre.* L'Emprunteur veillera à ce que les orientations de la stratégie genre tel qu'énoncées dans le document de conception du Projet et son manuel de mise en œuvre y inclus les quotas relatifs aux services et appuis en faveur des femmes, des jeunes et des autres couches vulnérables telles que les personnes vivant avec un handicap et les populations autochtones soient respectées et mises en œuvre.

5. *Peuples autochtones.* L'Emprunteur veillera à ce que les préoccupations des peuples autochtones soient dûment prises en compte dans la mise en œuvre du Projet et, à cette fin, veillera à ce que:

- a) le Projet soit exécuté conformément aux dispositions de la législation nationale applicables aux peuples autochtones;
- b) les peuples autochtones soient représentés de manière adéquate et équitable dans toute la planification locale des activités de Projet;
- c) les droits des peuples autochtones soient dûment respectés;
- d) les communautés autochtones participent au dialogue politique et à la gouvernance locale;
- e) les termes des Déclarations, Pactes et/ou Conventions ratifiés par l'Emprunteur à ce sujet soient respectés;
- f) le Projet ne comportera pas d'empiètement sur les territoires traditionnels utilisés ou occupés par les communautés autochtones.

6. *Sécurité du régime foncier.* L'Emprunteur veillera à ce que le processus d'acquisition des terres soit déjà achevé et que les processus de compensation soient conformes aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.

7. *Mesures anticorruption.* L'Emprunteur doit se conformer à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

8. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* L'Emprunteur et les Parties au Projet doivent s'assurer que le Projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peuvent être modifiées de temps à autre.

9. *Utilisation des véhicules et autres équipements du Projet.* L'Emprunteur doit s'assurer que:

- a) Tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont affectés exclusivement au Projet et aux autres agents d'exécution et de suivi de la mise en œuvre du Projet;
- b) Les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont adaptés aux besoins du Projet; et
- c) Tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Projet sont exclusivement destinés à une utilisation pour le Projet.

10. *Outil de suivi des contrats au sein du portail client du FIDA (ICP).* L'Emprunteur doit s'assurer qu'une demande pour accéder à l'outil de suivi des contrats du Projet sur le ICP est envoyée au FIDA. L'Emprunteur doit s'assurer que tous les contrats, protocoles d'accord, bons de commande et paiements connexes sont enregistrés dans l'Outil de suivi des contrats sur ICP en ce qui concerne la passation de marchés de biens, de travaux, de services, de services de conseil, de services autres que de conseil, de contrats communautaires, de dons et de contrats de financement. L'Emprunteur doit s'assurer que les données sur les contrats sont mises à jour sur une base trimestrielle pendant la mise en œuvre du Projet.

11. *Le Personnel clé du Projet est:* le coordonnateur national; le coordonnateur national adjoint/responsable de suivi-évaluation; le responsable administratif et financier; le responsable de composante 1 (entrepreneuriat et finance rurale); le responsable de composante 2 (ingénierie sociale); le responsable de la passation des marchés; l'auditeur interne; le chargé du genre, jeunes et groupes vulnérables; le chargé des infrastructures et génie civil; le chargé de la nutrition; le chargé de la communication et gestion des savoirs; le comptable; l'assistant en passation des marchés à la coordination nationale; les responsables d'antennes et les assistants comptables dans les antennes.

12. Afin d'assurer la mise en œuvre du Projet, l'Unité de gestion du Projet/l'Unité de mise en œuvre du Projet, sauf accord contraire avec le FIDA, emploiera ou fera employer, selon les besoins, du Personnel clé dont les qualifications, l'expérience et les termes de référence sont satisfaisants pour le FIDA. L'Emprunteur s'assurera que la sélection du Personnel soit faite sur une base compétitive par voie d'appel à candidature à travers un processus géré par un cabinet international indépendant spécialisé en ressources humaines. La durée des contrats du Personnel ne pourra en aucun cas excéder la durée du Projet et doit comporter une période probatoire d'un an au bout duquel le contrat d'un cadre non performant ne sera pas reconduit dans le respect des lois du travail de l'Emprunteur. Le recrutement du Personnel clé du Projet est soumis à l'examen préalable du FIDA tout comme le licenciement du Personnel clé du Projet. Le Personnel clé du Projet est soumis à une

évaluation annuelle et le renouvellement de son contrat est soumis à une performance satisfaisante. Tout contrat signé par le Personnel clé du Projet doit être conforme à la réglementation nationale du travail ou aux normes internationales du travail de l'OIT (la plus stricte des deux s'appliquant) afin de satisfaire aux conditions du SECAP Edition 2021 du FIDA. Le renouvellement répété de contrats à court terme doit être évité, à moins qu'il ne soit justifié de manière appropriée par les circonstances du Projet. L'Emprunteur encouragera les femmes à postuler aux postes de responsabilité à pourvoir dans le cadre du Projet. Conformément aux nouvelles directives de l'Emprunteur, un contrat de performance sera signé annuellement entre le Ministère des finances et l'Unité de gestion du Projet (UGP).

II. Dispositions SECAP

1. L'Emprunteur réalisera la préparation, la conception, la construction, la mise en œuvre et l'exploitation du Projet conformément aux neuf standards et autres mesures et exigences énoncées dans les Procédures actualisées d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA (« SECAP Edition 2021 »), ainsi qu'à toutes les lois et réglementations applicables à l'Emprunteur et/ou aux entités relatives aux questions sociales, environnementales et de changement climatique d'une manière et sur un fond satisfaisants pour le FIDA. L'Emprunteur ne devra pas amender, modifier ou renoncer aux dispositions du SECAP Edition 2021, sauf accord écrit du Fonds dans l'Accord de financement et/ou dans le(s) Plan(s) de gestion, le cas échéant.

2. Pour les projets présentant des risques sociaux, environnementaux et climatiques élevés ou substantiels, l'Emprunteur devra procéder à la mise en œuvre du Projet conformément aux mesures et exigences énoncées dans les évaluations d'impact environnemental et social stratégiques (EIES), plans de gestion environnementale, Plans de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC) pour les projets à haut risque et une version abrégée des EIES et/ou une version abrégée du PGESC pour les projets à risque substantiel et Plans de consentement libre, préalable et informé (PCPI), Plans de mise en œuvre du PCPI et Plans pour les Peuples Autochtones (PPA) (le(s) « Plan(s) de gestion »), selon le cas, pris conformément aux exigences du SECAP tel que mis à jour de temps en temps par le Fonds. L'Emprunteur ne doit pas amender, modifier ou renoncer aux dispositions des PGESC et du/des Plan(s) de gestion, sauf accord écrit du Fonds, et si l'Emprunteur a respecté les mêmes exigences que celles applicables à l'adoption initiale des PGESC et du/des Plan(s) de gestion.

3. L'Emprunteur devra faire en sorte que l'Agent principal du Projet, tous ses entrepreneurs, ses sous-traitants et ses fournisseurs ne commencent pas la mise en œuvre de travaux, à moins que toutes les personnes affectées par le Projet aient été indemnisées et/ou réinstallées conformément aux Plans/Cadres d'action de réinstallation (P/CAR), au PCPI et/ou au calendrier de travaux et d'indemnisation convenu.

4. L'Emprunteur devra faire en sorte que l'Agent principal du Projet se conforme à tout moment, pendant l'exécution du Projet, aux normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021 et le(s) Plan(s) de gestion, le cas échéant.

5. L'Emprunteur publiera le Projet et le rapport final de l'EIES et tout autre plan de gestion pertinent avec les parties prenantes du Projet et les parties prenantes dans un endroit accessible dans la zone affectée par le Projet, sous une forme et dans une langue compréhensible par les personnes affectées par le Projet et les autres parties prenantes. La communication tiendra compte de tout besoin d'information spécifique de la communauté (par exemple, culture, handicap, alphabétisation, mobilité ou sexe).

6. L'Emprunteur s'assurera ou fera en sorte que l'Agent principal du Projet s'assure que tous les documents d'appel d'offres et les contrats pour les biens, les travaux et les services contiennent des dispositions qui exigent que les entrepreneurs, les sous-traitants et les fournisseurs se conforment à tout moment dans l'exécution du Projet aux normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021, les PGESC et le(s) Plan(s) de gestion, le cas échéant.

7. L'Emprunteur veillera à ce qu'un mécanisme de réclamation au niveau du Projet soit établi, facilement accessible, culturellement approprié, disponible dans les langues locales, et adapté à la nature de l'activité du Projet et à ses impacts potentiels, afin de recevoir et de résoudre rapidement les préoccupations et les plaintes (ex. compensation, réinstallation ou restauration des moyens de subsistance) liées à l'exécution environnementale et sociale du Projet pour les personnes qui peuvent être indûment et défavorablement affectées ou potentiellement blessées si le Projet ne respecte pas les normes SECAP et les politiques connexes. Le mécanisme de règlement des griefs au niveau du Projet doit tenir compte des peuples autochtones, de leur droit coutumier et des processus de résolution des conflits. Les mécanismes traditionnels ou informels de règlement des litiges des peuples autochtones concernés doivent être utilisés dans toute la mesure du possible.

8. Cette section s'applique à tout événement lié à de graves incidents environnementaux, sociaux, de santé et de sécurité (tel que ce terme est défini ci-dessous), à des problèmes de main-d'œuvre ou à des populations adjacentes pendant la mise en œuvre du Projet, qui, en ce qui concerne le présent Projet FIDA:

- i) a un effet négatif matériel direct ou potentiel;
- ii) a attiré de manière significative l'attention négative de parties extérieures ou a créé des rapports négatifs importants dans la presse nationale ou les médias; ou
- iii) donne lieu à des responsabilités potentielles importantes.

Dans l'éventualité d'un tel événement, l'Emprunteur devra:

- Informer rapidement le FIDA;
- Fournir des informations sur ces risques, impacts et accidents;
- Consulter les parties prenantes par le Projet sur la manière d'atténuer les risques et les impacts;
- Effectuer, le cas échéant, des évaluations supplémentaires et des engagements des parties prenantes conformément aux exigences du SECAP;
- Ajuster, le cas échéant, le mécanisme de règlement des griefs au niveau du Projet conformément aux exigences du SECAP; et
- Proposer des changements, y compris des mesures correctives au(x) Plan(s) de gestion (le cas échéant), conformément aux résultats de cette évaluation et de ces consultations, pour approbation par le FIDA.

Un Incident **ESHS** (environnementale, sanitaire et sécuritaire) grave signifie un incident, un accident, une plainte grave concernant des questions environnementales, sociales (y compris le travail et la communauté), de santé et de sécurité (ESSS) qui se produisent dans le cadre du Projet ou des activités de l'Emprunteur. Les incidents ESSS graves peuvent comprendre des incidents de nature: i) environnementale, ii) professionnelle, iii) de santé et de sécurité publiques, iv) sociale, ainsi que des plaintes et griefs matériels adressés à l'Emprunteur (par ex. toute explosion, tout déversement ou tout accident du travail entraînant la mort, des blessures graves ou multiples ou une contamination

matérielle de l'environnement, les accidents de membres du public/des communautés locales entraînant la mort ou des blessures graves ou multiples, le harcèlement sexuel et la violence impliquant la main-d'œuvre du Projet ou en rapport avec des menaces graves pour la santé et la sécurité publiques, une compensation de réinstallation inadéquate, perturbations des écosystèmes naturels, pratiques discriminatoires dans la consultation et l'engagement des parties prenantes (y compris le droit des peuples autochtones à un consentement libre, préalable et éclairé), toute allégation nécessitant l'intervention de la police ou d'autres autorités chargées de l'application de la loi, comme des pertes de vies humaines, des violences sexuelles ou des abus sur des enfants, qui i) ont, ou sont susceptibles d'avoir un effet négatif important; ii) ont attiré ou sont susceptibles d'attirer une attention négative substantielle de parties extérieures ou iii) de créer des rapports médiatiques/de presse négatifs substantiels; iv) donnent, ou sont susceptibles de donner lieu à des responsabilités potentielles importantes.

9. L'Emprunteur s'assurera ou fera en sorte que l'Agent principal du Projet, les contractants, les sous-traitants et les fournisseurs s'assurent que les processus pertinents définis dans le SECAP Edition 2021 ainsi que dans les PGESC et le(s) Plan(s) de gestion (le cas échéant) sont respectés.

10. Sans limitation de ses autres obligations de signalement en vertu de la présente convention, l'Emprunteur doit fournir au Fonds:

- Des rapports sur l'état de conformité avec les normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021, les PCSE et le Plan de gestion (le cas échéant) sur une base semestrielle - ou à toute autre fréquence convenue avec le Fonds;
- Des rapports sur tout incident et/ou accident social, environnemental, de santé et de sécurité survenu pendant la phase de conception, la mise en œuvre du Projet et proposer des mesures correctives. L'Emprunteur publiera les informations pertinentes de ces rapports aux personnes affectées dans les plus brefs délais dès la soumission desdits rapports; et
- Les rapports sur tout manquement aux normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021 et le(s) Plan(s) de gestion (le cas échéant), rapidement après avoir pris connaissance d'un tel manquement.

11. L'Emprunteur devra coopérer pleinement avec le Fonds concernant les missions de supervision, les examens à mi-parcours, les visites sur le terrain, les audits et les visites de suivi à entreprendre conformément aux exigences du SECAP Edition 2021 et du/des Plan(s) de gestion (le cas échéant), comme le Fonds le juge approprié en fonction de l'échelle, de la nature et des risques du Projet.

12. En cas de contradiction/conflit entre le(s) Plan(s) de gestion, le cas échéant, et l'Accord de financement, l'Accord de financement prévaudra.

Cadre logique

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Portée AVENIR	1 Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet				SSE	An	UGP et FIDA	Bonne capacité de mise en œuvre. La taille du ménage est 5,2 personnes / ménage
	Hommes	0	115 000	225 000				
	Femmes	0	115 000	225 000				
	Jeunes	0	138 000	270 000				
	Personnes des peuples autochtones	0	11 500	22 500				
	Nombre total de personnes bénéficiant de services	0	230 000	450 000				
	1.b Estimation du nombre total des membres des ménages				SSE	An	UGP et FIDA	
	Membres des ménages	0	1 196 000	2 340 000				
	1.a Nombre correspondant de ménages touchés				SSE	An	UGP et FIDA	
	Ménages dirigés par une femme - Ménages	0	23 000	45 000				
Ménages – Ménages	0	230 000	450 000					
Personnes vivants avec handicap		11 500	22 500					
Objectif du projet : Contribuer à la réduction de la pauvreté rurale par la transformation durable de l'agriculture familiale y compris une meilleure gestion des ressources naturelles permettant l'atténuation du changement climatique dans les provinces ciblées	2. Ménages ayant une résilience accrue dans la zone d'intervention %				Enquête COI	An 4,7	GRDC FIDA	Cadre national réglementaire, stratégique et institutionnel favorable
	3. Réduction de la prévalence de la malnutrition chronique (%)				Enquête MICS	An 7	GRDC FIDA	
	Kongo Central	32%		30%				
	Kwango	47%		45%				
	Kwilu	43%		41%				
	Mai- Ndombe	45%		43%				
Objectif de développement Accroître durablement les revenus et la diversité alimentaire des ménages ruraux dans les provinces ceinturant Kinshasa	4. Producteur-trices déclarant avoir augmenté leur revenu agricole d'au moins 30%*				Enquête Effets	An 4,7	GRDC FIDA	
	Producteurs/trices (%)	0	30%	80%				
	5. Ménages satisfaits des services soutenus par le projet (SF.2.1)				Enquête COI	An 4,7	GRDC FIDA	
	Membres des ménages	0	1 076 400	2 106 000				
	Ménages dirigés par une femme	0	20 700	40 500				
	Ménages (%)	0	90%	90%				
Ménages (nombre)	0	207 000	405 000					
Effet 1 : Les agriculteurs familiaux augmentent durablement leurs production et productivité agro-sylvo-pastorale et leur capacité d'adaptation aux chocs externes, tout en améliorant leur sécurité nutritionnelle dans un écosystème favorable à l'entreprenariat agropastoral et rural inclusif.	6. Ménages déclarant l'adoption de pratiques durables et résilientes au changement climatique (3.2.2)				Enquête COI	An 4,7	UGP	Absence d'effets défavorables de de changement climatique extrême, implication des communautés et des autorités locales, société civile rurale volontaire pour s'impliquer , institutions financières avec des agences en province
	Membres des ménages	0	478 400	1 872 000				
	Ménages - (%)	0	40%	80%				
	Ménages dirigés par une femme	0	8000	40000				
	Ménages		80 000	400 000				
	7. Individus présentant une amélioration de leur autonomisation (IE.2.1)				Enquête COI	An 4,7	UGP	
	Jeunes		69 000	135 000				
	Nombre total de personnes	0	69 000	360 000				
	Femmes		20 700	216 000				
	Hommes		13 800	144 000				
	8. Femmes appuyées déclarant une diversité alimentaire minimale (MDDW) (%)				Enquête COI	An 4,7	UGP	
	Femmes (%)	0	30	60				
	9. Nombre d'emplois nouveaux créés (2.2.1.)				Enquête COI	An à partir de l'an 4	UGP	
	Nombre total		89 000	178 000				
	Jeunes		44 500	89 000				
	Jeunes femmes		44 500	89 000				
Personnes en situation de handicap		4 450	8 900					
Peuples autochtones		4 450	8 900					
10. Groupes soutenus en gestion durable des ressources naturelles et de risques liés au climat (3.1.1)				Rapport d'activités	An	UGP	Les autorités locales	
Taille des groupes	0	720	2 880					

Produit 1.1 Les agroécosystèmes sont gérés de manière durable avec des investissements productifs pérennes	Groupes soutenus	0	24	96	Rapport d'activités	An	UGP	reconnaissent les chartes de gestion des RN
	11. Hectares de terres soumis à une gestion résiliente au climat (3.1.4)							
Produit 1.2: les producteur-rices familiaux diversifient leurs productions et adoptent de pratiques agro-sylvo-pastorales durables.	Superficie en hectares	0	15 750	52 500	Rapport d'activités	An	UGP	Les producteurs mettent à disposition des parcelles utilisées pour la formation
	12. Nombre de personnes formées aux pratiques et/ou techniques de production (1.1.4)							
	personnes		28 350	63 000				
	femmes		14 175	31 500				
	hommes		14 175	31 500				
	Jeunes		11 340	25 200				
Produit 1.3: De meilleures pratiques alimentaires et sanitaires contribuant à une nutrition saine des enfants, des femmes et des hommes sont adoptées par les ménages.	13. Ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition (1.1.8)				Rapport d'activités	An	UGP	des pandémies /épidémies n'affectent pas les populations du point de vue sanitaire
	Nombre de personnes qui participent	0	22 500	50 000				
	Hommes		4 500	10 000				
	Femmes		18 000	40 000				
	Ménages	0	22 500	50 000				
	Membres des ménages bénéficiaires		117 000	260 000				
	Ménages dirigés par une femme		2 250	5 000				
	14. Nombre de points d'eau autonome installés (PEA)							
Nombre		24	32					
Produit 1.4: Les entreprises agro-sylvo-pastorales et rurales, dont celles des jeunes et des femmes, accèdent à des services financiers pérennes contribuant au financement de leur plan d'affaires	15. Nombre d'entreprises rurales ayant accès à des services de développement des entreprises (2.1.1)				Rapport d'activités	An	UGP	Les IF institutions financières ouvrent des agences en province
	Nombre d'entreprises		4 000	8 500				
	16. Personnes ayant accès à des services financiers dans les zones rurales (1.1.5)				Rapports d'activités	An	UGP	
	Personnes ayant accès à des services d'épargne	0	4 200	8 500				
	Personnes-accès à des services de crédit	0	4 200	8 500				
Effet 2 : Les exploitations agricoles familiales, OP et PME rurales commercialisent mieux leurs excédents de produits agro-sylvo-pastoraux et leurs produits transformés sur les marchés territoriaux à des prix rémunérateurs	17. Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés ... (2.2.6)				COI	An 4,7	UGP	Le désenclavement des bassins de production clés est effectif
	Accès physique aux marchés -(%)		30%	70%				
	Accès physique aux installations de transformation %		30%	70%				
	Accès physique aux installations de stockage (%)		30%	70%				
	Accès physique aux marchés		69 000	315 000				
	Accès physique aux installations de transformation		69 000	315 000				
	Accès physique aux installations de stockage		69 000	315 000				
	18. Augmentation des volumes de produits agricoles commercialisés sur les marchés				Enquêtes Effets	An 4,7	UGP	
	Augmentation des produits agricoles commercialisés %	0	10%	30%				
	19. Ménages déclarant pouvoir influencer les décisions des autorités locales ... (SF.2.2)				Enquête COI	An 4,7	UGP	L'ingénierie sociale facilite la participation active et inclusive de tous les utilisateur-trices des infrastructures économiques
	Membres des ménages		239 000	1 404 000				
	Ménages de personnes autochtones		4 600	9 000				
	Ménages dirigés par une femme		23 000	45 000				
	Ménages (nombre)	0	46 000	270 000				
Produit 2.1 Les bassins de production sont désenclavés et les infrastructures économiques sont réhabilitées (marchés de demi-gros, centre de collecte, ports)	20. Kilomètres de routes construites, refaites ou améliorées (2.1.5) ^				Rapports d'activités	An	UGP	
	Longueur des routes (km) - Longueur (Km)	0	400	670				
	21. Installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état(2.1.6)				Rapports d'activités	An	UGP	
Nombre total d'installations	0	14	37					
	Installations de commercialisation		9	22				
Produit 2.2 Des partenariats commerciaux rémunérateurs et rentables sont établis sur les marchés utilisés et maintenus de manière durable	22. Organisations de producteurs ruraux (PR) soutenues (2.1.3)				Rapports d'activités	An	UGP	
	Tailles des organisations de producteurs		100	100				
	Organisations de producteurs ruraux soutenues		12	24				
	Hommes		600	1200				
	Femmes		600	1200				

Matrice intégrée des risques du projet

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Contexte national		
Volonté politique		
Risque(s): L'élection présidentielle est prévue pour 2023. La situation pourrait retarder la ratification de l'accord de financement puisque le fonctionnaire du gouvernement sera engagé dans la campagne électorale d'ici le dernier trimestre de 2022.	Faible	
Mesures d'atténuation: Le pays du FIDA utilisera le réseau établi dans le pays pour assurer le suivi de la ratification de l'Accord financier. Le ministère de l'Agriculture a mis en place un groupe de travail interministériel pour assurer le suivi des dossiers au sein du circuit gouvernemental.		Faible
Gouvernance		
Risque(s): De longs retards dans le système national de passation des marchés et une gouvernance insuffisante peuvent éventuellement conduire à des pratiques frauduleuses, à des achats inappropriés et à des pratiques de corruption en violation de la politique de tolérance zéro du FIDA. Tout cela pourrait avoir une incidence négative sur l'exécution et les résultats du programme.	Substantiel	
Mesures d'atténuation: La formation et la sensibilisation de l'UGP du projet et des membres des commissions de passation des marchés avec des missions de supervision conjointes proactives du FIDA, de l'AFD et du gouvernement de la RDC aideront à surveiller l'application des normes fiduciaires et de passation des marchés convenues par le biais d'une supervision semestrielle, d'audits semestriels ainsi que les comités d'audit et des systèmes d'information financière en ligne. En outre un groupe de travail soutenant tous les projets de FIDA en RDC concernant les fonctions transversales de base sera mis en place et un examen permanent de l'audit interne sera mis en place.		Modéré
Macroéconomie		
Risque(s): Les effets et les impacts sociaux et économiques de la pandémie de COVID-19 sont concrets, compte tenu également de la récession mondiale et nationale et de ses effets sur les chaînes de valeur agroalimentaires. Les prévisions et estimations citées du FMI pour 2022 et 2023 sur la croissance économique projetée, le chômage pour les deux pays ont été négativement affectés par la pandémie de COVID19. Les prix agricoles ont considérablement augmenté, en raison de la diminution de l'offre mondiale et de la perturbation des secteurs des transports nationaux internationaux et régionaux. Tous ces risques de contribuer à l'augmentation de la pauvreté et du chômage, à la détérioration des moyens de subsistance des groupes vulnérables	Substantiel	
Mesures d'atténuation: En plus de bénéficier de la stratégie du FIDA pour faire face aux impacts de la COVID19 sur le secteur agricole, le projet soutiendra les investissements ruraux et agricoles dans les ménages par le biais de subventions de contrepartie avec des institutions financières et de la distribution directe de kits de production aux ménages les plus vulnérables, y compris les femmes et les jeunes.		Modéré
Fragilité et sécurité		
Risque(s): Les retombées de l'insécurité et des conflits armés en provenance de l'est du pays peuvent affecter indirectement la mise en œuvre et la performance du programme en raison des flux de réfugiés internes, particulièrement vulnérables en tant que femmes célibataires et les orphelins. A Maidombe, on assiste à des conflits intercommunautaires sur l'accès à la terre.	Modéré	
Mesures d'atténuation: Les provinces sélectionnées sont situées dans les environs de Kinshasa et sont éloignées des conflits armés en cours. La logique d'intervention, les approches et les objectifs de développement adoptés par		Faible

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
AVENIR sont pleinement alignés sur les politiques et priorités publiques nationales et sectorielles de développement qui soutiennent la transformation de l'agriculture vers le marché à travers le soutien à l'entrepreneuriat rural et agricole (y compris le Programme 2063 de l'Union africaine). En outre, l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en ciblant les groupes les plus vulnérables (femmes et jeunes) grâce à la transformation structurelle de l'agriculture familiale, à l'atténuation de l'impact du changement climatique est au cœur des politiques nationales de développement et de secteur. L'implication des dirigeants locaux au sein des communautés, l'implication des organisations économiques et agricoles locales dans la mise en œuvre du projet faciliteront l'implication des réfugiés internes lorsqu'ils sont présents dans la zone ciblée. La prise en compte par le projet de la problématique d'accès aux foncier soutiendra la concertation intercommunautaire et réduira les conflits		
Stratégies et politiques sectorielles		
Cohérence politique		
Risque(s): Le projet est entièrement aligné sur les politiques nationales. Cependant, en raison des incertitudes liées à la COVID19 et à la récession économique mondiale, les priorités politiques du pays pourraient changer au cours de la mise en œuvre du projet.	Faible	
Mesures d'atténuation: Le projet adoptera une approche de gestion adaptative pour ajuster et harmoniser les priorités en lien avec le comité directeur.		Faible
Élaboration et mise en œuvre des politiques		
Risque(s): Risque que les stratégies et politiques nationales qui régissent le secteur rural et agricole ne reposent pas sur une base solide de données factuelles, ne soient pas représentatives des points de vue des organisations de populations rurales, ne disposent pas de ressources suffisantes ou ne soient pas suffisamment soutenues par des cadres juridiques/réglementaires, ou ne soient pas durables, compromettant la mise en œuvre du projet et la réalisation de ses objectifs de développement.	Faible	
Atténuation: Au démarrage, le Projet réalisera des études spécifiques sur les organisations paysannes et l'entrepreneuriat qui serviront de base à la prise de décision et à l'orientation de ses activités. En outre, le projet participera à l'opérationnalisation de la mise en œuvre des politiques nationales de promotion de l'entrepreneuriat rural et d'accès à la terre pour les petits producteurs.		Faible
Contexte environnemental et climatique		
Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales		
Risque(s): Le principal impact environnemental est lié à l'intensification de l'agriculture entraînant une pollution et de mauvaises pratiques de gestion des sols et de l'eau, une dégradation accrue du couvert végétal avec le défrichage des zones de développement et des chantiers de construction d'infrastructures, et le risque de pollution par les travaux de développement.	Substantiel	
Mesures d'atténuation: L'approche du projet comprendra la préparation d'un plan de gestion environnementale et sociale au démarrage, établissant des procédures pour la mise en œuvre de mesures de préservation et d'utilisation rationnelle des ressources naturelles dans la mise en œuvre des différentes composantes du projet. Les actions prévues porteront principalement sur la réduction de la vulnérabilité des jeunes et des femmes par le renforcement de leurs capacités d'adaptation au changement climatique, la gestion résiliente des ressources agro-silvo-pastorales et l'amélioration de leurs conditions de vie.		Modéré
Vulnérabilité du projet aux effets des changements climatiques		
Risque(s): Risque que les conditions environnementales ou les événements extrêmes existants ou futurs (érosion des terres, salinité, envasement, pluies extrêmes et inondations etc.) puissent avoir des effets négatifs significatifs sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la productivité agricole, l'accès aux marchés, les filières, les infrastructures ou l'apparition d'organismes nuisibles et de	Élevé	

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
maladies, entraînant une vulnérabilité accrue ou une détérioration des moyens d'existence et des écosystèmes des populations cibles.		
<p>Mesures d'atténuation: Les bénéficiaires seront formés sur l'usage raisonné des intrants dans une logique environnementale, sanitaire et économique. Les techniques d'enrichissement des sols en matières organique amélioreront la rétention en eau des parcelles ainsi que des intrants solubles</p> <p>Les CEP à vocation maraîchère limiteront le recours aux produits chimiques. La promotion de la diversification des cultures permettra d'assurer la durabilité des productions en n'appauvrissant pas les sols et la gestion des pestes. La collaboration avec les instituts de recherche sera importante.</p>		Substantiel
Portée du projet		
Pertinence du projet		
<p>Risque(s): Haut niveau de fragilité du pays, taux élevé de chômage des jeunes, pauvreté persistante, et insécurité alimentaire et nutritionnelle créant un risque de non-engagement dans une approche novatrice et commerciale pour développer les maillons des chaînes de valeur autres que la production et promouvoir la diversification agricole des produits mis sur le marché.</p>	Faible	
<p>Mesures d'atténuation: Le projet est pleinement aligné sur les politiques publiques nationales en matière de développement rural et agricole. Les priorités stratégiques du FIDA sont également dûment prises en compte dans la logique d'intervention et les approches opérationnelles. La pertinence a été confirmée lors de l'atelier des parties prenantes qui s'est tenu à Kinshasa à la fin de la mission et présidé par le secrétaire général du ministère de l'Agriculture.</p> <p>Le projet place les jeunes femmes et les jeunes hommes au cœur de ses interventions en promouvant l'entrepreneuriat et leur intégration économique. Un comité multisectoriel composé de représentants des différents ministères participe au processus de conception pour s'assurer que toutes les politiques pertinentes ont été dûment prises en compte pour l'alignement. D'autres parties prenantes clés représentant la clientèle du FIDA (OP, réseaux de femmes et de jeunes) ont également été pleinement et activement impliquées pour exprimer leurs préoccupations et leurs points de vue.</p>		Faible
Solidité technique		
<p>Risque(s): Les risques techniques sont liés aux capacités et aux compétences limitées des partenaires du projet et des prestataires de services pour une mise en œuvre efficace des aspects innovants du projet. Ce risque est substantiel a priori et modéré a posteriori. Les compétences sont limitées en termes de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, de développement et de structuration des chaînes de valeur, d'utilisation des technologies de conservation, de transformation et de stockage et d'utilisation des technologies numériques. En outre, l'accès au financement comporte des risques jugés importants a priori. Ces risques comprennent: i) un manque d'intérêt et d'engagement dans le secteur financier pour les secteurs ciblés (semences et pêche); ii) les attentes élevées des groupes cibles en ce qui concerne les subventions aux programmes; et iii) la réticence des groupes cibles à accéder au financement des institutions financières.</p>	Substantiel	
<p>Mesures d'atténuation: La conception de ce projet s'appuie sur les enseignements tirés des projets du FIDA au Tchad et du portefeuille croissant de projets du FIDA visant à promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes dans plusieurs autres pays (Burkina Faso, Cameroun, Madagascar, Mali et Sénégal). Le projet adopte l'approche du renforcement des capacités techniques et institutionnelles et de la fourniture d'un soutien direct aux organisations de jeunes et de femmes. Tous les investissements productifs dans l'infrastructure et l'équipement seront soutenus par des plans d'affaires, accompagnés d'une assistance technique pour affiner et mettre en œuvre des modèles commerciaux inclusifs. Les risques liés à l'accès au financement seront atténués par: i) l'utilisation des produits et facilités financiers déjà existants des institutions financières et du fonds d'entrepreneuriat; ii) la liaison entre les institutions financières et le secteur privé avec le guichet du secteur privé du FIDA pour mobiliser des ressources ciblant spécifiquement la structuration des chaînes de valeur offrant un potentiel; et iii) la conception de produits spécifiques pour les femmes et les jeunes ainsi que l'éducation financière afin d'améliorer leur compréhension et leur confiance dans les services financiers proposés.</p>		Modéré

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Capacités institutionnelles d'exécution et viabilité		
Modalités d'exécution		
Risque(s): Capacités et compétences limitées des partenaires du projet et des partenaires de mise en œuvre dans la mise en œuvre efficace des aspects novateurs du projet. Délais pour recruter le personnel de PMU et pour engager des partenaires de mise en œuvre de projets	Substantiel	
Mesures d'atténuation: Au cours du processus de conception, une évaluation approfondie des partenaires de mise en œuvre potentiels identifiés sera effectuée afin de faciliter leur recrutement ultérieur; Le FIPS permettra d'affiner les termes de référence pour lancer le processus de recrutement du personnel de l'UGP en ce qui concerne la procédure en bonne et due forme et de préparer tous les documents d'approvisionnement afin d'être en mesure d'accélérer le lancement du projet.		Modéré
Dispositifs de suivi-évaluation		
Risque(s): Le système de S&E des projets passés en RDC a montré de grandes lacunes, en particulier en ce qui concerne la collecte de données pour évaluer le niveau du produit et les indicateurs d'impact. En outre, très peu de produits de connaissances ont été capitalisés pour évaluer l'avancement réel du projet.	Modéré	
Mesures d'atténuation: Un soutien à la formation sera fourni à l'UGP concernant la désagrégation des données en fonction des catégories de groupes ciblés. Le cadre logique sera élaboré pour refléter l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet au moyen d'indicateurs d'impact tels qu'attendus par le projet lui-même, et par le gouvernement, le FIDA et l'AFD, comme détaillé dans le COSOP, ainsi que par d'autres partenaires financiers. Les progrès seront documentés pour être partagés avec un public plus large.		Faible
Passation des marchés		
Cadre juridique et réglementaire		
Risque(s): 1- Absence d'un dossier de présélection ainsi que d'un guide d'évaluation des marchés de services intellectuels suite à la dernière révision du Code des marchés publics en 2010 2- Les informations actuellement publiées sur le portail ARMP sont limitées. Il faudra rendre efficace la revue des marchés publics et déployer le SIGMAP (Integrated Public Procurement Management System)	Modéré	
Mesures d'atténuation: : 1- Assurer au niveau du projet l'utilisation de documents de présélection standard appropriés et d'un rapport d'évaluation conformément aux nouvelles lignes directrices du FIDA de décembre 2019 ; 2-S'assurer que le projet dispose de tous les mécanismes de surveillance de passation de marché conformément aux procédures du FIDA; 2- Assurer la publication complète des données sur les contrats attribués au niveau du projet.		Faible
Responsabilité et transparence		
Risque(s): 1- Bien qu'un organe de recours soit mis en place au niveau de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (Comité de Règlement des Litiges) dont les délibérations sont publiées sur le site de l'ARMP http://www.arpmp-rdc.org toutes les composantes du Pilier II, point IB-3 du Système d'Évaluation des Marchés Publics de l'OCDE RDC – 2011 page 71 ne sont pas conformes. 2- Corruption perceptible et reconnue par les acteurs du secteur public ainsi que par le public. Le score du pays sur l'indice de perception de la corruption 2019 est de 18/100 selon Transparency International	Élevé	
Mesures d'atténuation: 1- S'assurer qu'au niveau du projet, tous les recours respectent les dispositions des réglementations nationales et que les résultats sont publiés; 2- Opérationnalisation de l'Agence pour la prévention et la lutte contre la corruption (APLC) par l'ordonnance n° 20/013 du 17 mars 2020 du Président de la République, organe indépendant de l'État rattaché à la Présidence de la République ;		Substantiel

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
3- Assurer le respect des dispositions anti-fraude et anti-corruption au niveau du projet conformément aux Directives et politiques du FIDA en la matière.		
Capacités en matière de passation des marchés publics		
Risque(s): 1- la qualité des dossiers produits en général au niveau du projet est acceptable mais nécessite souvent des améliorations tant au niveau du DAO ou du rapport d'évaluation. Cette observation est également valable au niveau du contenu des contrats sur la détermination objective et complète des obligations des parties et la prise en compte des différentes formes de garanties en relation avec les conditions de paiement.	Modéré	
Mesures d'atténuation: 1- Assurer l'établissement d'un manuel de procédures cohérent, la formation du personnel d'approvisionnement au démarrage et surtout l'utilisation systematique des documents standard produits par le FIDA pour les projets/programmes.		Faible
Processus de passation de marchés dans le cadre des projets		
Risque(s): Le Code des Marchés Publics autorise la vente des documents d'appel d'offres, il est l'une des sources de financement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Cependant on note parfois l'absence de traitement équitable des acteurs	Modéré	
Mesures d'atténuation: Les passation de marché seront effectuées conformément aux règles nationales et sous réserve de respecter les règles du FIDA et de l'AFD. Le recrutement de personnel spécialisé dans les passations de marchés (qui bénéficiera d'une formation régulière) améliorera la qualité des documents de passation de marché et du suivi des contrats. Le projet veillera à ce que les dossiers sur les services intellectuels soient en dehors de cette pratique au niveau du projet et assurera un traitement équitable de tous les candidats à toutes les étapes de la procédure.		Faible
Gestion financière		
Organisation et personnel		
Risque(s): Les principaux risques de gestions financière sont principalement liés à la capacité du projet d'attirer et garder un personnel avec les qualifications professionnelles nécessaires dans l'UGC. Etant donné que l'UGC sera base en dehors de Kinshasa, et l'absence des écoles de qualité, limite d'une manière significative le nombre des professionnelles de la finance qui seront intéressée par les positions publiées par le projet.	Élevé	
Mesures d'atténuation: Le responsable principal des finances du FIDA participera en présentiel a l'atelier de démarrage, des ateliers de formation spécifique seront organisées annuellement pour le personnel UGP et des antennes. L'équipe financière du FIDA participera en présentiel deux fois par an pour les deux premiers années dans les mission de supervision et d'appui à la mise en œuvre.		Substantiel
Budgétisation		
Risque(s): Il y as un risque élevé de soumission avec du retard du PTBA et du PPM.	Élevé	
Mesures d'atténuation: Le projet de PTBA accompagné du plan de passation des marchés (PPM) des 18 premiers mois, élaboré pendant la conception devra être revu et validé dès le démarrage du projet. Les Etats Financiers Intérimaires, y incluant le suivi budgétaire, seront préparé et soumise au FIDA et à la tutelle tous les trimestres et en support des DRF.		Substantiel
Flux de fonds/modalités de décaissement		
Risque(s): A cause du risque pays élevé et aux faiblesses des institutions gouvernementales, il est nécessaire d'assurer la mise en œuvre du projet par une équipe de gestion projet indépendante ("ring fenced"). La localisation de l'UGP et des antennes dans des régions éloignées de Kinshasa avec un accès réduit à des services bancaires compétitives, peut déterminer un niveaux important des transactions en espèces et accroître le risque des fraudes ou erreurs.	Élevé	

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Mesures d'atténuation: Des comptes bancaires d'opérations doivent être ouvertes par chaque antennes et l'UGP central dans des banques crédibles, et une forte limitation des transactions en espèces est imposé en utilisant des comptes imprest limitées à 1000 USD par antenne.		Substantiel
Contrôles internes		
Risque(s): Le volume important des contributions en nature et la valeurs et l'étendu des travaux de construction dans des régions éloignées indique un risque élevé et la nécessité d'un système de contrôle interne bien détaillé dans le manuel de mise en œuvre	Élevé	
Mesures d'atténuation: Le manuel de mise en œuvre sera détaillé surtout concernant les sections: contributions en nature, comptabilisations des travaux, meilleurs practice pour la signature des convention partenaires d'exécution.		Substantiel
Comptabilité et rapports financiers		
Risque(s): Liées au risques des compétences et rétention du personnel qualifié, il y a un risque élevé que les états financiers intérimaires et annuelles seront insatisfaisantes déterminant des opinions d; audit externe insatisfaisantes.	Substantiel	
Mesures d'atténuation: Des formations spécifiques (control interne, contributions en nature, etc.) et un appuis direct en présentiel de l'équipe FMD permettra de limiter l'impact et la fréquence de ce risque.		Modéré
Audit externe		
Risque(s): La Cour des Comptes (SAI de la RDC) a exprimé la disponibilité de jouer le rôle d'auditeur externe pour le projet mais AFD - Agence Française de Développement, un des partenaires clé et co-financiers du projet, a exprimé sa préférence pour un cabinet d'audit indépendant.	Modéré	
Mesures d'atténuation: Un cabinet d'audit de réputation internationale sera sélectionné pour la fonction d'auditeur externe et la Cour des Comptes jouera le rôle d'auditeur interne.		Faible
Impact environnemental, social et climatique		
Conservation de la biodiversité		
Risque(s): La déforestation pourrait détruire l'habitat de la faune et de la flore endémiques	Substantiel	
Mesures d'atténuation: Le projet contribuera à remédier à un processus de déforestation incontrôlée en cours, renforcé par le manque de subsistance des populations rurales les plus vulnérables, grâce à un soutien au développement de l'agroforesterie, à la participation à une utilisation durable des produits forestiers non ligneux et à la gestion communautaire des forêts.		Modéré
Utilisation efficiente des ressources et prévention de la pollution		
Risque(s): Une meilleure disponibilité des intrants agricoles peut favoriser leur mauvaise utilisation; le développement des marchés territoriaux générera des déchets solides et des eaux grises. La réhabilitation des routes et le développement des marchés augmenteront la consommation d'énergie.	Substantiel	
Mesures d'atténuation: Les producteurs agricoles seront sensibilisés à une bonne utilisation des intrants y compris leurs emballages de déchets à travers i) des explications claires au point de diffusion (magasins d'intrants) ; ii) lors des sessions CEP ; iii) les infrastructures de marché comprendront le traitement sur place des déchets accumulés et le drainage des eaux grises.		Modéré
Patrimoine culturel		
Risque(s): N/A	Modéré	
Mesures d'atténuation: N/A		Faible

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Peuples autochtones		
Risque(s): Les peuples autochtones peuvent être laissés de côté du soutien à l'entrepreneuriat et des règles et réglementations strictes concernant l'accès aux ressources forestières qui accueillent leurs activités traditionnelles peuvent affecter leurs moyens de subsistance.	Substantiel	
Mesures d'atténuation: La plupart des zones ciblées n'accueillent pas de communautés autochtones, mais dans la province de Mai Ndombe au contraire ou les Peuples autochtones pygmées représentent une grosse minorité (20%) le projet interagira avec les organisations de peuples autochtones pygmées pour déterminer comment leurs membres peuvent être touchés et définir des activités spécifiques pour répondre à leurs besoins.		Modéré
Santé, sécurité et sûreté des communautés		
Risque(s): Les maladies infectieuses et parasitaires peuvent limiter l'état nutritionnel des enfants.	Substantiel	
Mesures d'atténuation: Les garderies rurales permettront d'interagir avec les services de santé communautaires en vue d'une détection précoce. Des latrines et des cantines seront construites sur les sites des marchés. L'investissement en poste d'eau autonomes (PEA) facilitera l'accès à l'eau potable tout en diminuant la charge de travail pour les femmes.		Modéré
Emploi et conditions de travail		
Risque(s): Cibler l'entrepreneuriat féminin peut favoriser une augmentation de leur charge de travail conduisant à un changement contre-productif	Substantiel	
Mesures d'atténuation: Le projet s'associera directement à un réseau de femmes pour prendre en compte leurs points de vue ; Les infrastructures faciliteront la participation des femmes aux marchés. Les conditions de travail des jeunes autour des marchés (chargement et déchargement) seront réglementées par des règlements locaux approuvés par toutes les parties prenantes. L'investissement en poste d'eau autonomes (PEA) facilitera l'accès à l'eau potable tout en diminuant la charge de travail pour les femmes		Modéré
Réinstallation et réinsertion économique		
Risque(s): N/A	Modéré	
Mesures d'atténuation: N/A		Faible
Émissions de gaz à effet de serre		
Risque(s): L'ouverture des zones de production vers les centres urbains peut inciter les personnes vulnérables à s'engager dans des activités génératrices d'émissions de gaz à effet de serre (charbon de bois, déforestation...).	Modéré	
Mesures d'atténuation: Grâce au projet, les personnes vulnérables auront accès à d'autres possibilités avec une gamme d'activités allant de la gestion des forêts communautaires à la plantation de bambous pour développer une source plus propre de charbon de bois, en passant par le développement de l'agroforesterie.		Faible
Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques		
Risque(s): Ce risque est l'une des raisons de l'intervention puisque les populations rurales sont de plus en plus affectées par la variabilité et les aléas climatiques	Substantiel	
Mesures d'atténuation: La résilience aux changements climatiques fait partie de toutes les activités du projet. Un mécanisme spécifique sera activé en cas de catastrophes naturelles comme cela a été le cas pour l'éruption volcanique au Nord-Kivu pour soutenir les populations rurales les plus vulnérables touchées.		Modéré

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Parties prenantes		
Participation et coordination des parties prenantes		
Risque(s): L'approche entrepreneuriale peut ignorer certaines catégories de ruraux défavorisés et plus vulnérables.	Modéré	
Mesures d'atténuation: Au cours de la conception, toutes les parties prenantes économiques et sociales impliquées (publiques et privées) seront pleinement associées de façon permanente: ce processus inclusif est l'un des principaux piliers de développement du projet. Le Projet agira en tant que facilitateur et médiateur entre les intérêts institutionnels, politiques, sociaux et économiques divergents/différents, principalement grâce au dialogue permanent, les Institutions et Organisations de la Société Civile structurées et organisées (y compris les administrations publiques centrales et locales, les Organisations Paysannes et Productrices, Réseaux de femmes et de jeunes, syndicats de commerçants/transports, OP, ONG, organisations communautaires, coopératives et réseaux de femmes et de jeunes, organisations de peuples autochtones, organisations de personnes handicapées).		Faible
Doléances des parties prenantes		
Risque(s): Les parties prenantes peuvent ne pas être informées des conditions d'accès aux activités soutenues par le projet en particulier.	Modéré	
Mesures d'atténuation: (i) Le Projet veillera toujours à ce que les parties prenantes soient pleinement informées de leurs droits par le biais d'une plateforme locale multipartite dont le rôle est de remettre en question la mise en œuvre du projet et qui sera remplie lors de la mission de supervision conjointe pour exprimer leurs points de vue; ii) les organisations nationales représentant les parties prenantes (OP, réseaux de femmes et de jeunes, organisation de personnes vivant avec un handicap, organisation de peuples autochtones) seront directement impliquées dans la mise en œuvre du projet par le biais d'un accord de collaboration négocié qui contiendra une clause de réception des griefs de leurs membres pour les diffuser dans les fora nationaux; et iii) les mécanismes de règlement des plaintes du FIDA seront déployés dans le cadre de l'exécution du projet.		Faible